

CARTOGRAPHIE DES MOBILITÉS AU NIGER

Mai 2023



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



DTM
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

CARTOGRAPHIE DES MOBILITÉS AU NIGER

Mai 2023

SOUTIEN FINANCIER

Les activités qui ont permis de produire les résultats de ce rapport ont été réalisées avec le soutien financier de :



Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit: "Source: Organisation internationale pour les migrations [Mai, 2023], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

© Organisation internationale pour les migrations (OIM) Mai 2023

Pour plus d'informations, merci de contacter l'unité Data & Recherche au Niger à l'adresse suivante: NigerDataResearch@iom.int

Photo de couverture: Migrants rassemblés au centre de transit de l'OIM à Assamaka. Photo: Sy Aissatou/OIM 2023

À PROPOS DE CE RAPPORT

La mobilité humaine depuis, vers et à travers le Niger est un phénomène multidimensionnel qui revêt de nombreuses formes. La transhumance, les migrations saisonnières effectuées lors de la saison des récoltes, les déplacements lors des festivités religieuses, le tourisme, la migration économique vers l'Afrique du Nord et de l'Ouest, la recherche d'emplois, les déplacements forcés dus aux conflits, aux catastrophes naturelles ou au changement climatique, ou encore l'exode rural, sont autant d'exemples des multiples facettes de la mobilité observée au Niger et dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ainsi, à travers la compilation de données issues de diverses sources primaires et secondaires, ce rapport vise à fournir une cartographie des tendances et des dynamiques migratoires en provenance, à destination et au sein du Niger, afin de mieux appréhender la complexité, et de mettre en lumière les interactions entre les différents types de mouvements identifiés à travers le pays.

S'il ne peut être considéré comme exhaustif, ce document a pour tâche d'offrir un aperçu général de la mobilité au Niger, et de dresser le profil de celles et ceux qui l'incarnent.

SOURCES

Les sources de données sur lesquelles s'appuie ce rapport sont détaillées sur chaque page. Elles comprennent les données recueillies par l'OIM Niger au travers de divers outils et activités (jusqu'à la fin de l'année 2022), notamment: Le suivi des flux de populations; Le mécanisme de ressources et de réponses pour les migrants; Le suivi des mouvements de transhumance; Le suivi des déplacements (évaluation des villages); L'indice de stabilité; Le projet sur les migrants disparus.

Les autres données présentées dans le rapport proviennent du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA).

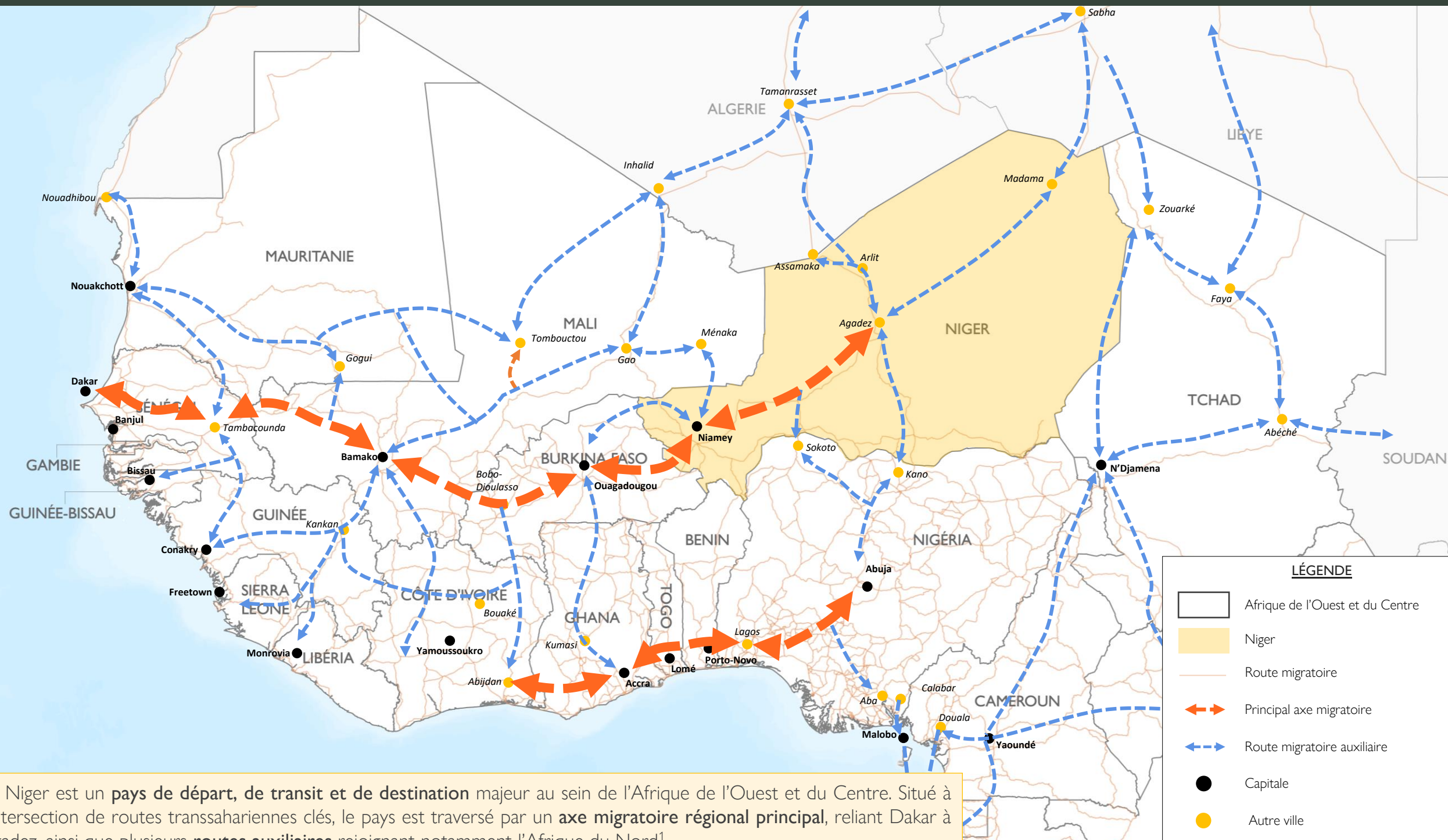
STRUCTURE DU RAPPORT

1. AXES MIGRATOIRES RÉGIONAUX
2. NIGÉRIENS À L'ÉTRANGER (2)
3. MIGRANTS REFOULÉS (2)
4. OPÉRATIONS DE RECHERCHE ET SAUVETAGE (SAR)
5. ASSISTANCE AU RETOUR VOLONTAIRE
6. FLUX MIGRATOIRES (3)
7. MIGRATION DE MAIN D'ŒUVRE
8. MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
9. TRANSHUMANCE
10. DÉPLACEMENTS INTERNES (2)
11. CRISES RÉGIONALES ET DÉPLACEMENTS FORCÉS
12. STABILITÉ ET SOLUTIONS DURABLES
13. MIGRANTS DISPARUS
14. PRÉSENCE DE L'OIM AU NIGER
15. ACTIVITÉS DE DONNÉES ET RECHERCHE AU NIGER

NOTES MÉTHODOLOGIQUES (2)
TERMES ET DÉFINITIONS



Un document similaire couvrant l'ensemble de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre est disponible au [lien suivant](#).



Le Niger est un **pays de départ, de transit et de destination** majeur au sein de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Situé à l'intersection de routes transsahariennes clés, le pays est traversé par un **axe migratoire régional principal**, reliant Dakar à Agadez, ainsi que plusieurs **routes auxiliaires** rejoignant notamment l'Afrique du Nord¹.

Par ailleurs, depuis l'application de la Loi N°2015-36 criminalisant le trafic de migrants en 2016, une multitude de **voies de contournement informelles** ont émergé en réponse à l'augmentation des contrôles, ainsi qu'aux risques croissants que représentent les bandits armés sur les principaux axes de migration dans le nord du pays. Ces nouveaux itinéraires passent souvent par des zones désertiques extrêmement arides et dangereuses, où il n'y a que quelques puits ou points d'eau disponibles².

DÉTAILS : Cette carte présente les principaux axes et routes auxiliaires migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

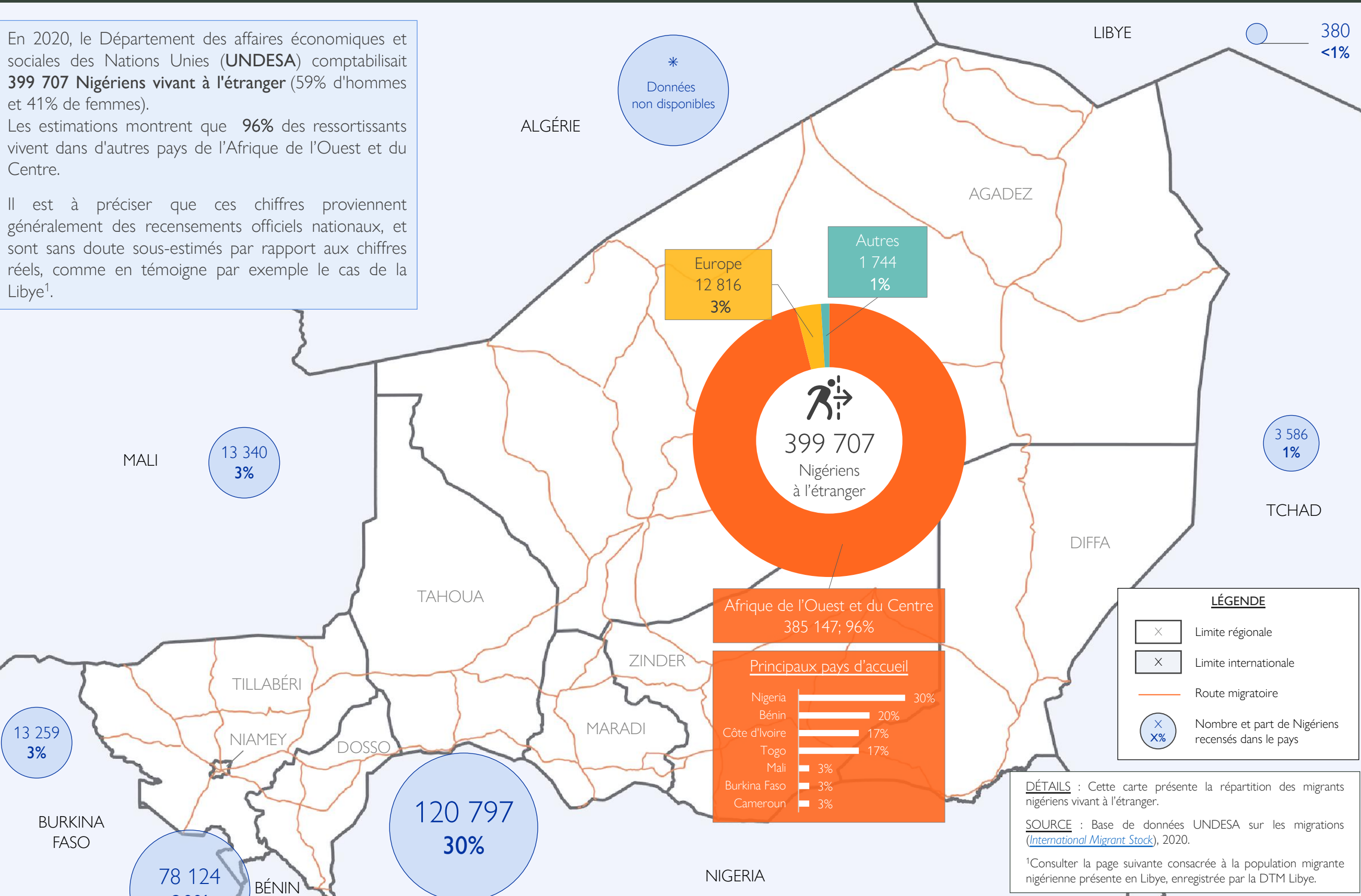
SOURCES :

- Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre: Cartographie régionale des mobilités (Décembre 2022).
- OIM Niger: Tendances migratoires en provenance, à destination et à l'intérieur du Niger (2016-2019).

En 2020, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (**UNDESA**) comptabilisait **399 707 Nigériens vivant à l'étranger** (59% d'hommes et 41% de femmes).

Les estimations montrent que **96%** des ressortissants vivent dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il est à préciser que ces chiffres proviennent généralement des recensements officiels nationaux, et sont sans doute sous-estimés par rapport aux chiffres réels, comme en témoigne par exemple le cas de la Libye¹.



En décembre 2022, la DTM Libye estimait que **170 903 ressortissants nigériens se trouvaient sur le territoire libyen**. Les Nigériens représentent **25 pour cent de la population migrante présente en Libye**, soit la nationalité la plus représentée.

Cette page présente les données clés sur les profils, les parcours et les conditions de séjour de ces migrants, recueillies par la DTM Libye à travers **10 578 enquêtes individuelles** au cours de l'année 2022¹.

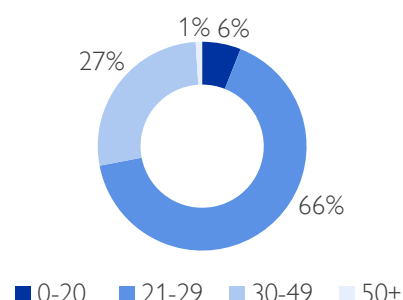
LIBYE

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE¹

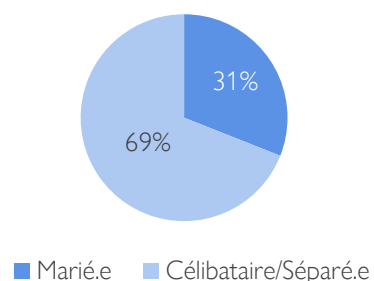
Sexe



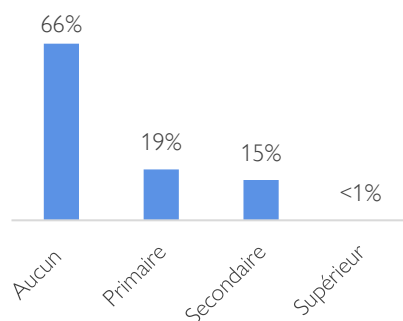
Tranche d'âge



Statut marital

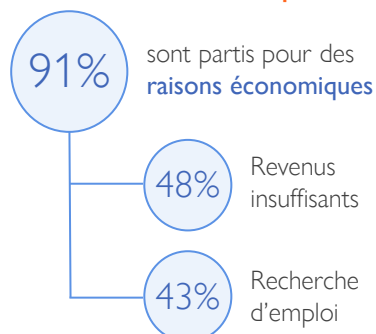


Niveau d'éducation

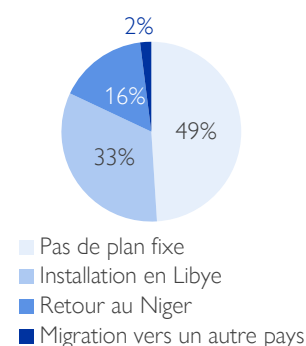


PARCOURS MIGRATOIRE¹

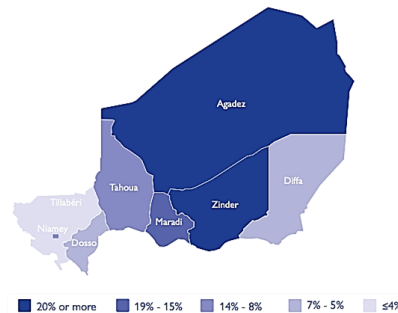
Raisons de départ



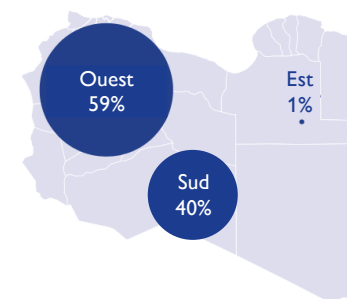
Intentions



Régions d'origine au Niger



Présence en Libye



170 903
Nigériens
en Libye



10 578
Enquêtes
individuelles

SOURCES :

- DTM Libye: "Migrant Report Round 45" (Novembre-Décembre 2022).
- DTM Libye: "Nigerien Migrant Workers in Libya : General Overview and Opportunities for the Future" (Février 2023).

CONDITIONS DE SÉJOUR

Situation professionnelle¹

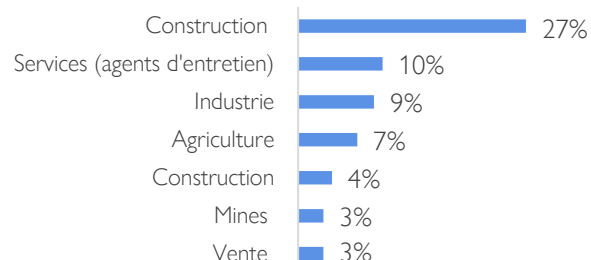
Au Niger

36%
avaient
un emploi

En Libye

77%
ont un emploi

Principaux secteurs d'emploi¹



Accès aux documents officiels²

98%
n'ont pas de
permis de séjour



95%
n'ont pas de
permis de travail

Transferts de fonds¹

36%
ont effectué des
transferts de
fonds depuis
leur arrivée

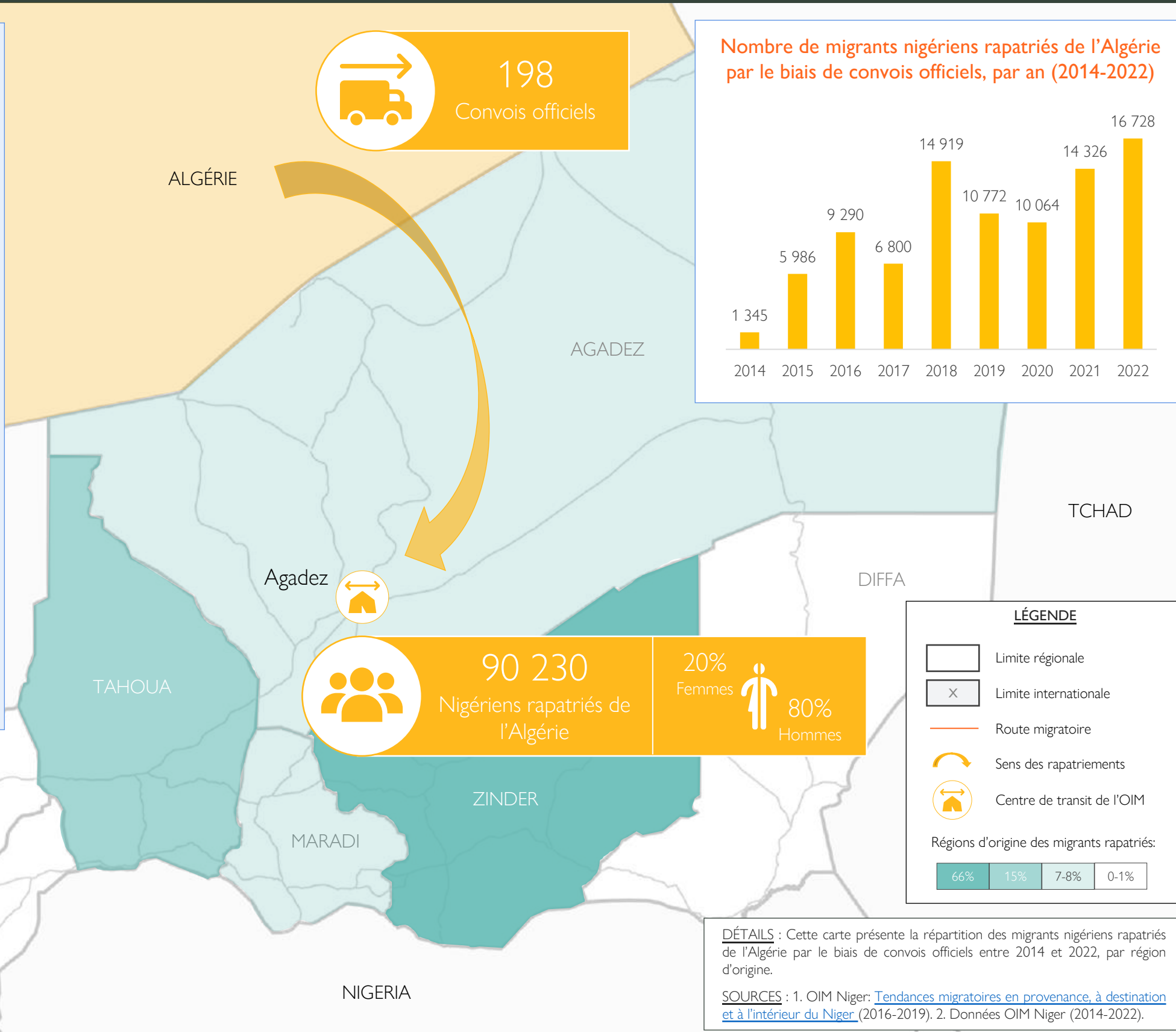


49%
prévoient
d'effectuer un
transfert de fonds
dès que possible

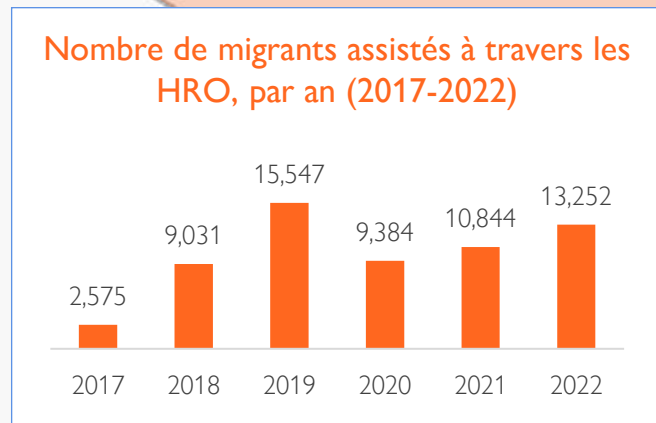
La **Loi algérienne N° 08-11 de 2008** régit les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des ressortissants étrangers sur son territoire. Ce texte traite la migration irrégulière comme une infraction pénale passible d'une peine de prison et établit les **procédures d'expulsion** des migrants du pays. Depuis **septembre 2017**, afin d'assurer l'application de cette loi, les autorités gouvernementales algériennes ont **intensifié les reconductions à la frontière collectives** de milliers de migrants nigériens mais aussi des ressortissants d'autres pays vers la frontière nigérienne. Après avoir été arrêtés par la police algérienne et **transportés à Agadez**, ces migrants sont accueillis par les autorités nigériennes et bénéficient d'une assistance pour leur réacheminement vers leur communauté ou leur pays d'origine¹.

L'OIM aide les autorités régionales à enregistrer les migrants à leur arrivée à Agadez et leur fournit une **assistance de base**.

Ainsi, **entre 2014 et 2022, 90 230 migrants nigériens** (80% d'hommes et 20% de femmes) ont été rapatriés de l'Algérie par le biais de **198 convois officiels**².



 **60 633**
Migrants assistés à travers les HRO



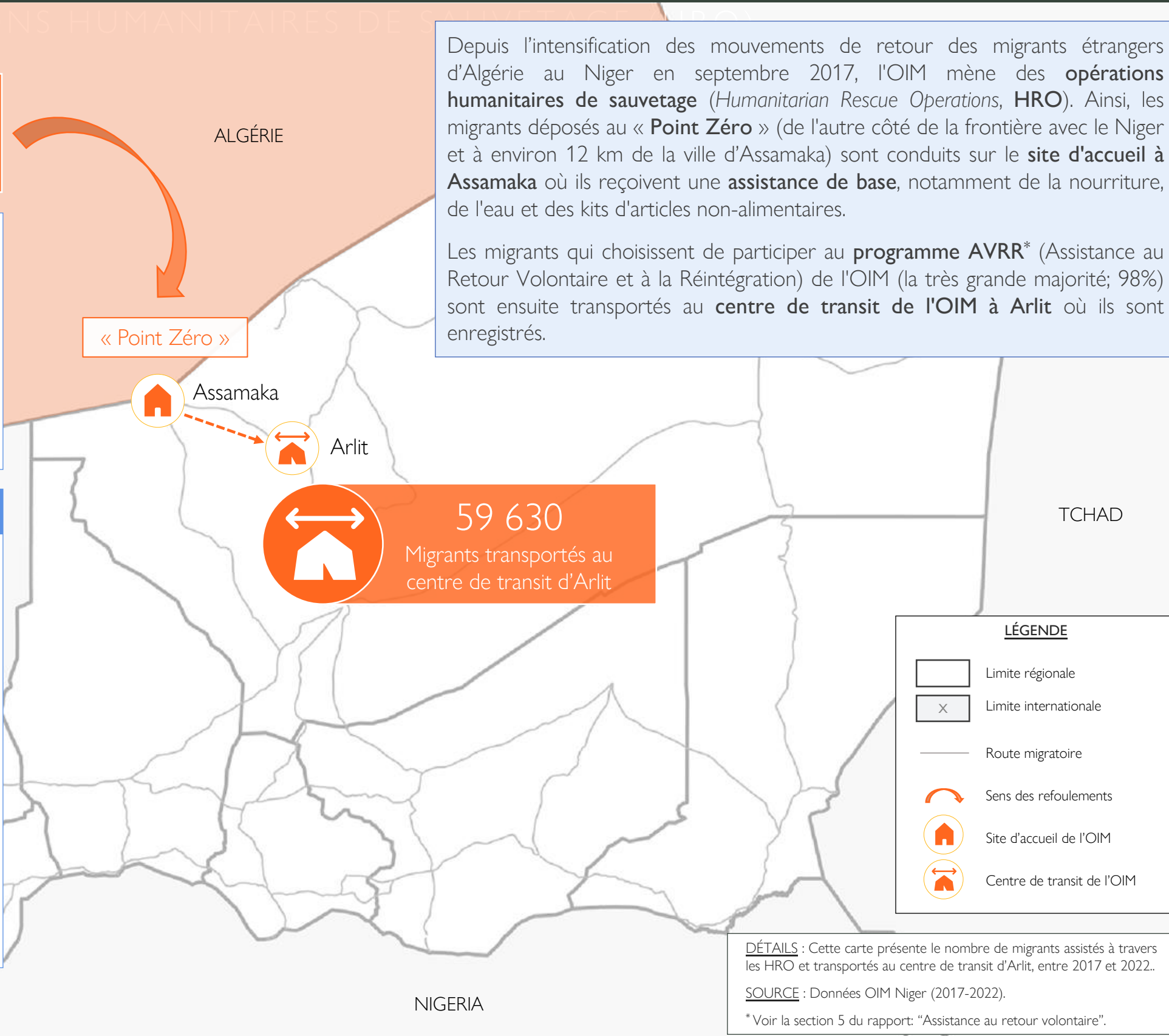
PROFILS DES MIGRANTS ASSISTÉS

Sexe et tranche d'âge

| | |
|---|---|
|  Hommes 95% |  Garçons 4% |
|  Femmes 1% |  Filles <1% |

Principaux pays d'origine




| | |
|--|---|
|  Mali 33% |  Guinée Conakry 27% |
|  Niger 7% |  Côte d'Ivoire 6% |



Depuis l'intensification des mouvements de retour des migrants étrangers d'Algérie au Niger en septembre 2017, l'OIM mène des **opérations humanitaires de sauvetage** (*Humanitarian Rescue Operations, HRO*). Ainsi, les migrants déposés au « **Point Zéro** » (de l'autre côté de la frontière avec le Niger et à environ 12 km de la ville d'Assamaka) sont conduits sur le **site d'accueil à Assamaka** où ils reçoivent une **assistance de base**, notamment de la nourriture, de l'eau et des kits d'articles non-alimentaires.

Les migrants qui choisissent de participer au **programme AVRR*** (Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration) de l'OIM (la très grande majorité; 98%) sont ensuite transportés au **centre de transit de l'OIM à Arlit** où ils sont enregistrés.

LÉGENDE

-  Limite régionale
-  Limite internationale
-  Route migratoire
-  Sens des refoulements
-  Site d'accueil de l'OIM
-  Centre de transit de l'OIM

DÉTAILS : Cette carte présente le nombre de migrants assistés à travers les HRO et transportés au centre de transit d'Arlit, entre 2017 et 2022..

SOURCE : Données OIM Niger (2017-2022).

* Voir la section 5 du rapport: "Assistance au retour volontaire".

Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

Outre les opérations humanitaires de sauvetage (HRO) menées à Assamaka, l'OIM conduit également des **opérations de recherche et de sauvetage** (*Search and Rescue, SAR*) dans la région d'Agadez, notamment autour des villes d'Agadez, de Bilma, de Dirkou et d'Arlit, en partenariat avec les services de la **Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)** et de la **Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)** de la région d'Agadez.



148 Opérations SAR (2016-2022)

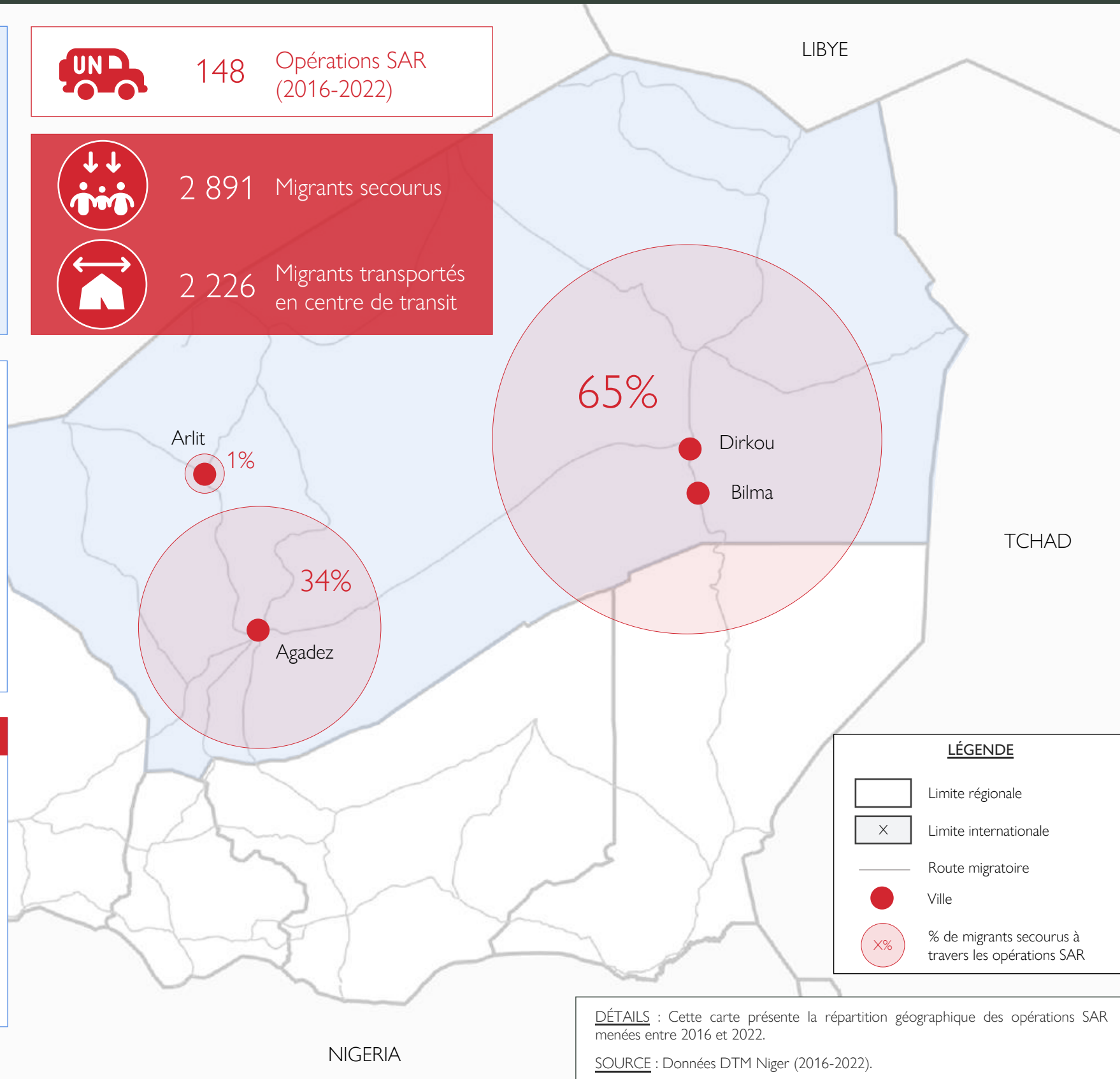
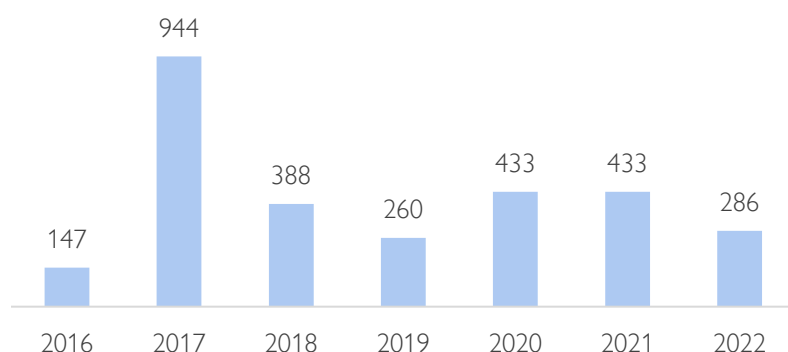


2 891 Migrants secourus



2 226 Migrants transportés en centre de transit

Nombre de migrants assistés à travers les opérations SAR, par an (2016-2022)



PROFILS DES MIGRANTS SECOURUS

Sexe et tranche d'âge

| | | |
|---------|--|-----|
| Hommes | | 91% |
| Femmes | | 6% |
| Garçons | | 2% |
| Filles | | 1% |

Principaux pays d'origine

| | | |
|---------|--|-----|
| Niger | | 44% |
| Nigeria | | 34% |
| Ghana | | 7% |

LÉGENDE

| | |
|--|---|
| | Limite régionale |
| | Limite internationale |
| | Route migratoire |
| | Ville |
| | % de migrants secourus à travers les opérations SAR |

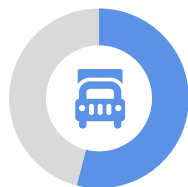
DÉTAILS : Cette carte présente la répartition géographique des opérations SAR menées entre 2016 et 2022.

SOURCE : Données DTM Niger (2016-2022).



79 699

Migrants ont participé au programme AVRR depuis le Niger



54% par voie terrestre

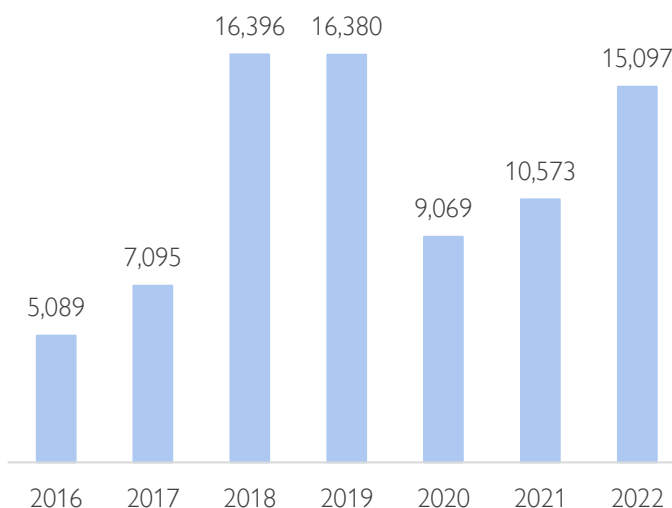


46% par voie aérienne

Le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) de l'OIM permet aux migrants bloqués au Niger de regagner leur pays d'origine. Ceux-ci reçoivent une **assistance directe au sein des centres de transit** de l'OIM*, comprenant un hébergement, de l'eau, de la nourriture, un accès aux soins médicaux et une aide pour obtenir des documents de voyage. Un soutien psychosocial, des activités récréatives et des formations professionnelles sont également proposés.

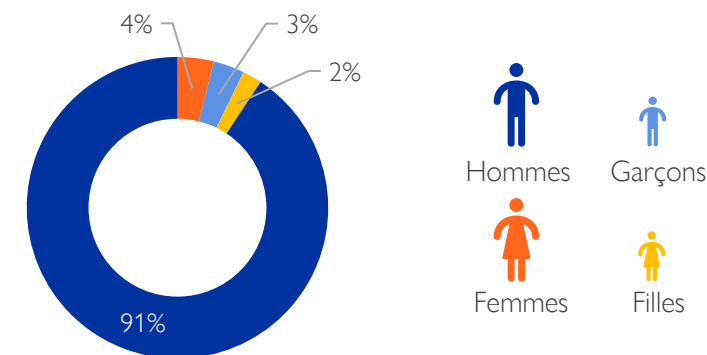
Ces opérations sont organisées dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants et le mécanisme de réponse et de ressources pour les migrants (MRRM), soutenus par l'Union européenne.

Nombre de personnes ayant bénéficié de l'AVRR depuis le Niger, par an (2016-2022)

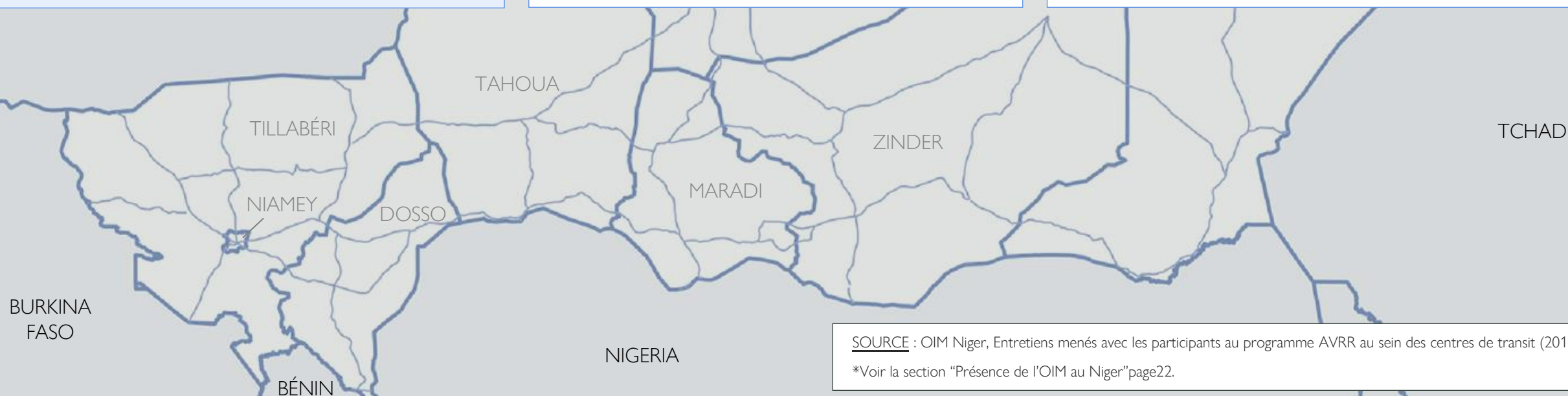
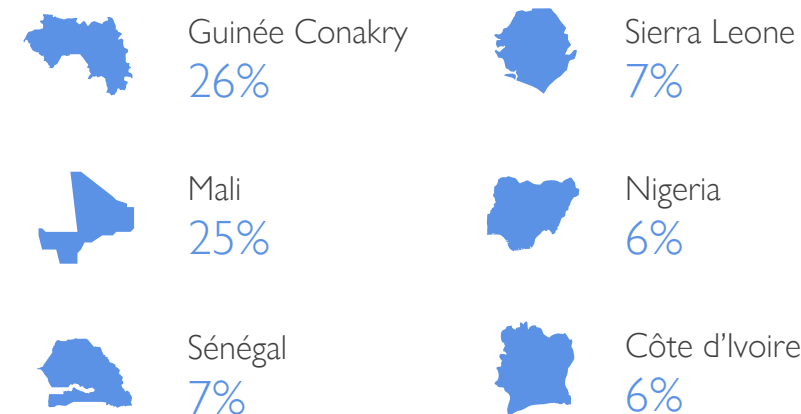


PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME AVRR

Sexe et tranche d'âge



Principaux pays d'origine



SOURCE : OIM Niger, Entretiens menés avec les participants au programme AVRR au sein des centres de transit (2016-2022).
*Voir la section "Présence de l'OIM au Niger" page 22.

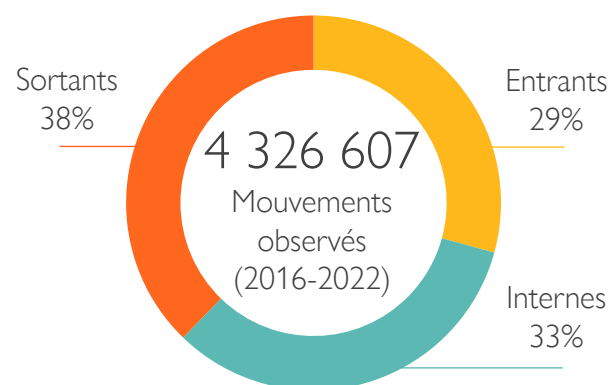
Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

Au Niger, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM*) recueille des données à **sept points de suivi des flux** (*Flow Monitoring Points, FMP*) afin d'identifier les **zones à forte mobilité transfrontalière et intra-régionale**, et de collecter des informations sur les dynamiques migratoires, ainsi que sur les parcours et profils des voyageurs dans le pays.

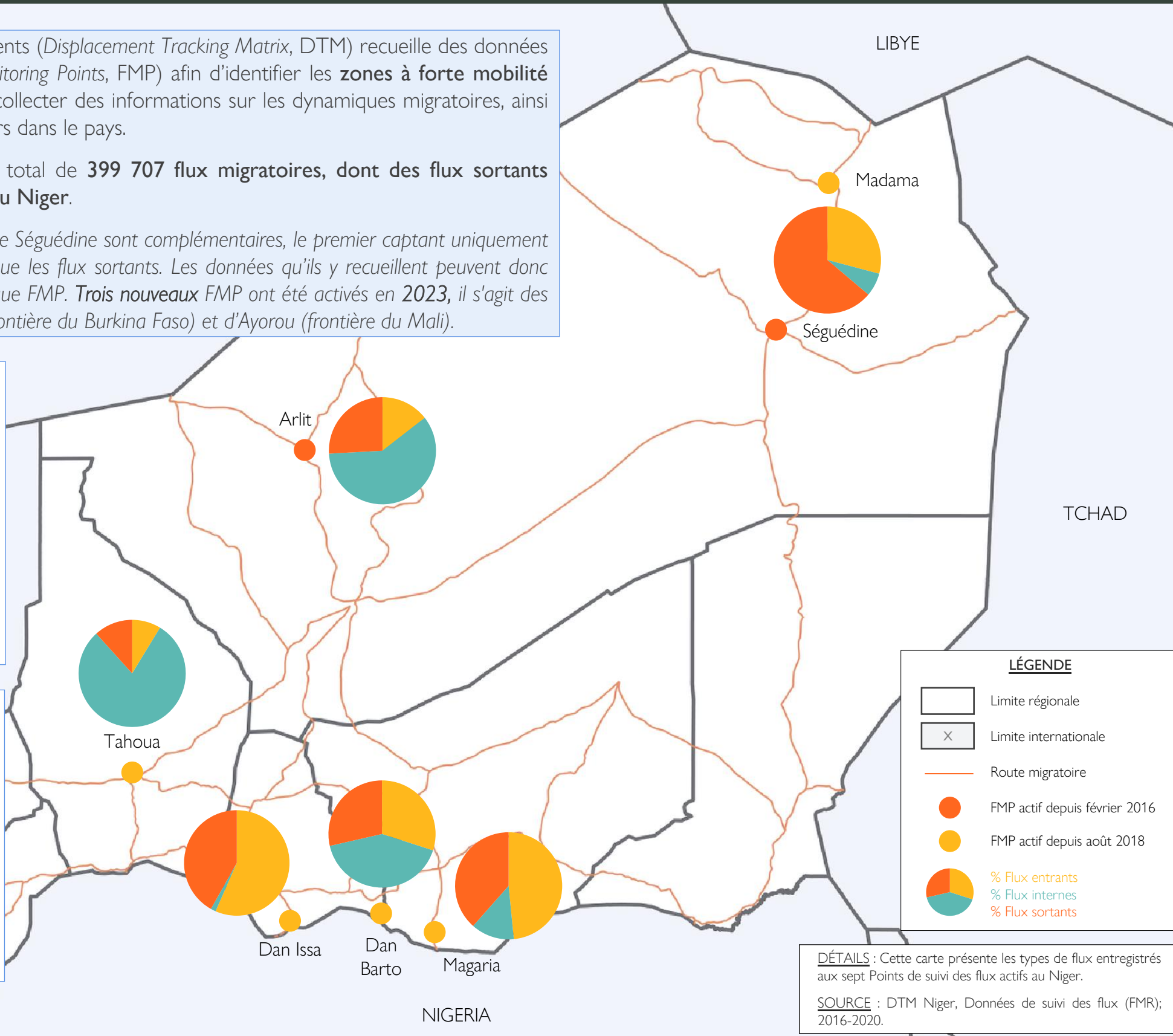
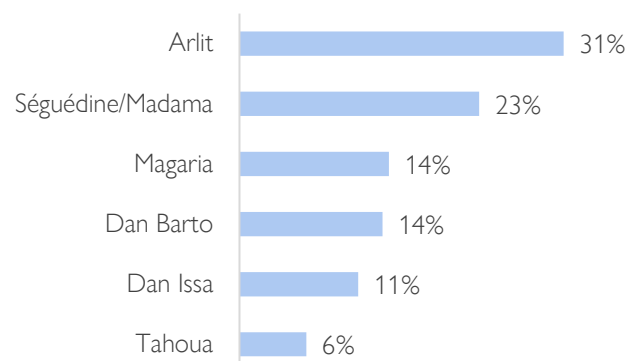
Entre 2016 et 2022, l'OIM a observé un total de **399 707 flux migratoires, dont des flux sortants (38%), entrants (29%) et internes (33%) au Niger.**

Il est à préciser que les FMP de Madama et de Séguédine sont complémentaires, le premier captant uniquement les flux entrants et le second n'enregistrant que les flux sortants. Les données qu'ils y recueillent peuvent donc être analysées comme issues d'un seul et unique FMP. **Trois nouveaux FMP** ont été activés en 2023, il s'agit des FMP de Gaya (frontière du Bénin), de Téra (frontière du Burkina Faso) et d'Ayorou (frontière du Mali).

Répartition des flux par FMP (2016-2022)



Répartition des flux par FMP (2016-2022)

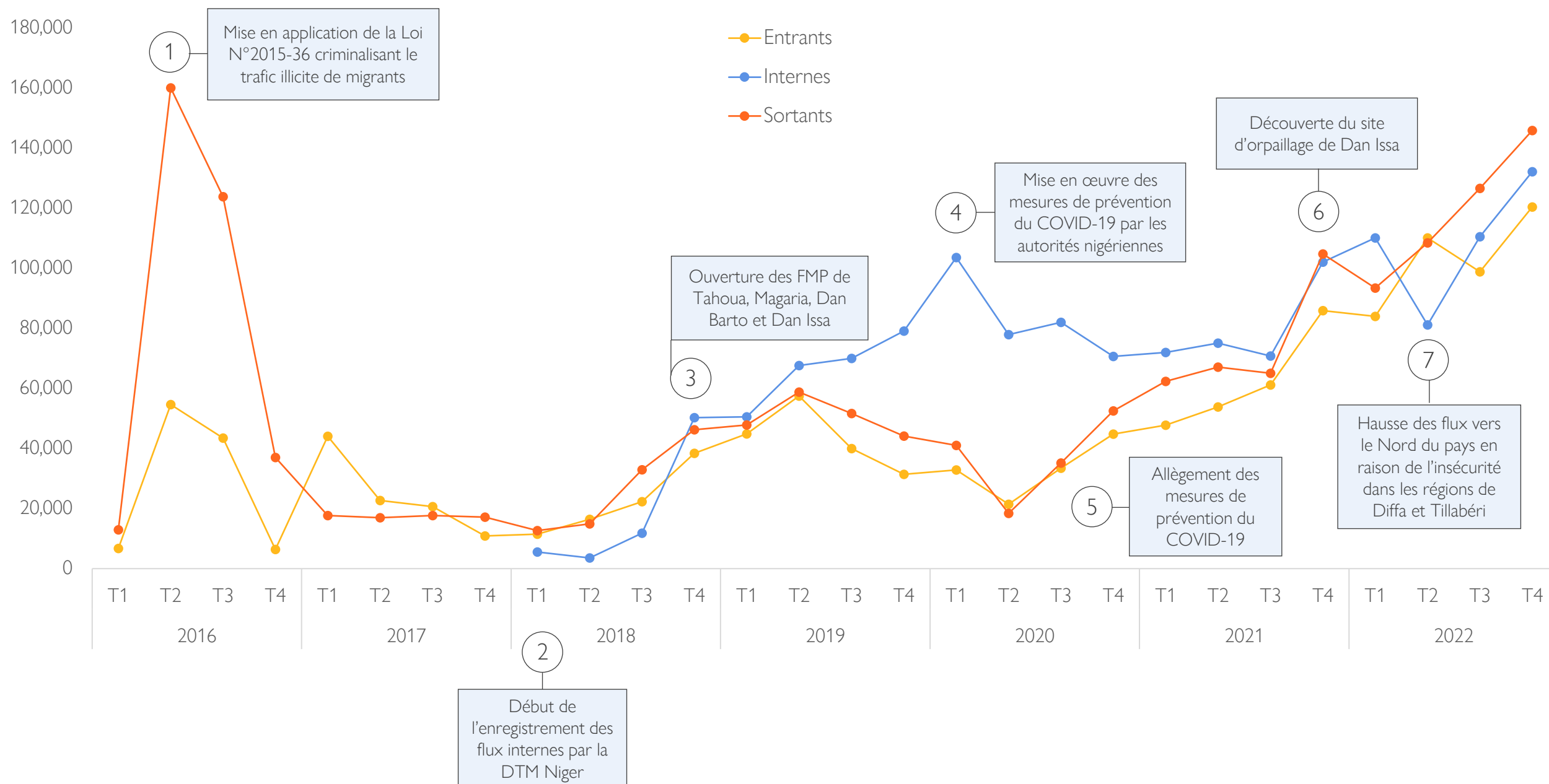


DÉTAILS : Cette carte présente les types de flux enregistrés aux sept Points de suivi des flux actifs au Niger.
SOURCE : DTM Niger, Données de suivi des flux (FMR); 2016-2020.

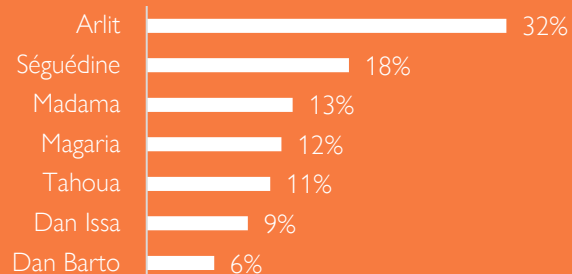
Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

L'évolution des mouvements observés par la DTM Niger de 2016 à 2022 met en lumière de nombreux facteurs, internes et externes, ayant influencé le volume des flux enregistrés, au-delà des variations saisonnières habituelles (notamment liées à la période du Ramadan et à la saison des pluies). Cette page présente les principaux événements s'étant traduits par des pics ou des creux de passage par les points de transit actifs au sein du pays.

Nombre de mouvements observés aux points de suivi des flux entre février 2016 et décembre 2022, par type de flux




81 965
Enquêtes individuelles



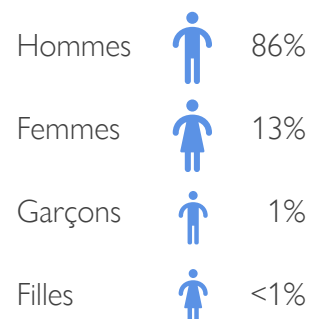
Cette page présente les données clés relatives aux **parcours migratoires** et aux **profils des voyageurs** observés au Niger entre 2016 et 2022, recueillies à travers l'**enregistrement des flux (FMR)**¹ ainsi que des **81 965 enquêtes individuelles** réalisées (*Flow Monitoring Surveys, FMS*)² entre 2019 et 2022.

SOURCES :

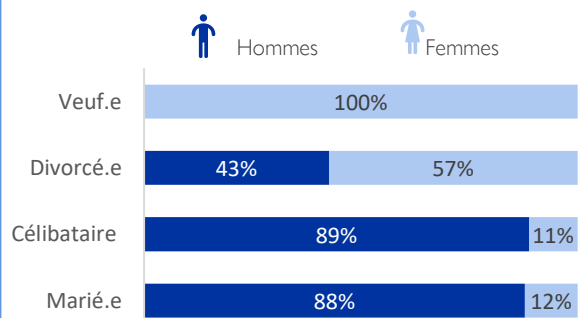
1. DTM Niger, Données de suivi des flux (FMR); 2016-2020.
2. DTM Niger, Données issues des enquêtes individuelles (FMS); 2019-2022.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

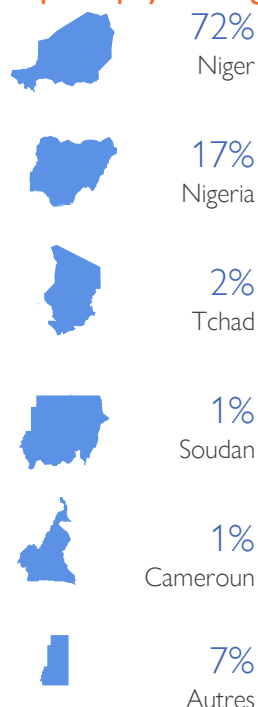
Sexe et tranche d'âge²



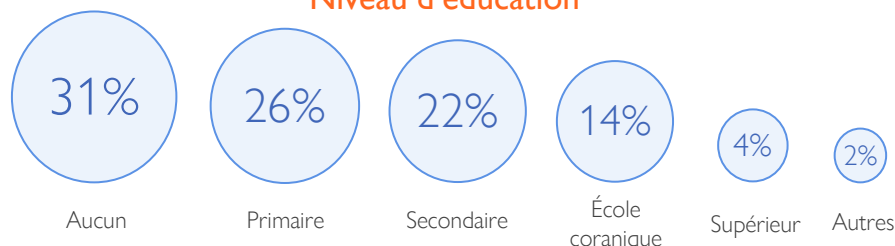
Statut marital¹



Principaux pays d'origine¹

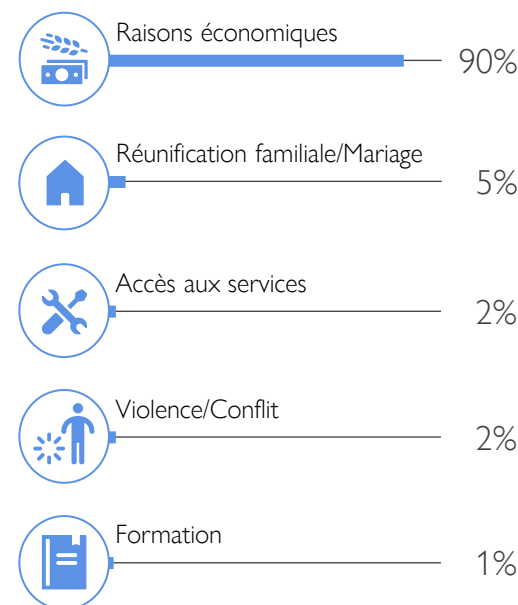


Niveau d'éducation²

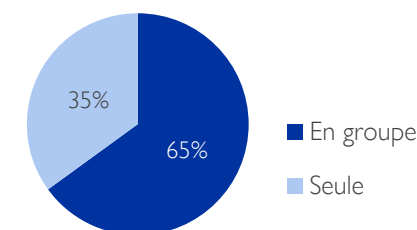


PARCOURS MIGRATOIRE ET CONDITIONS DE VOYAGE

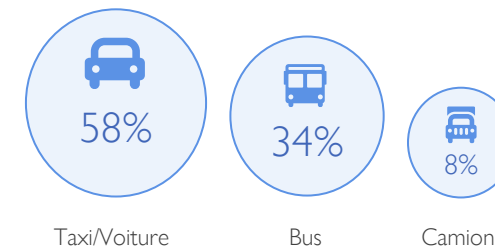
Principales raisons de départ²



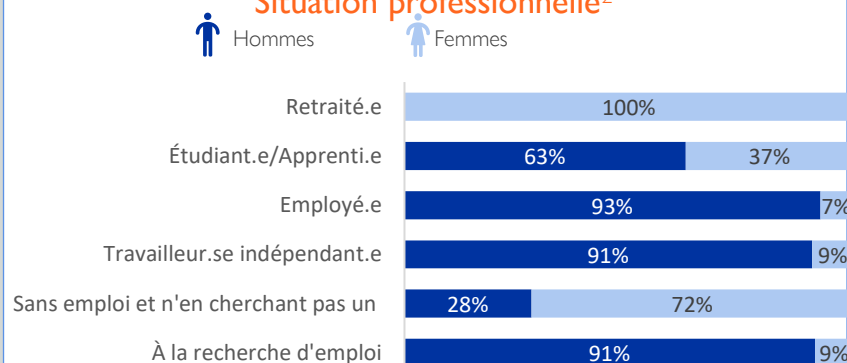
Modalités de voyage²



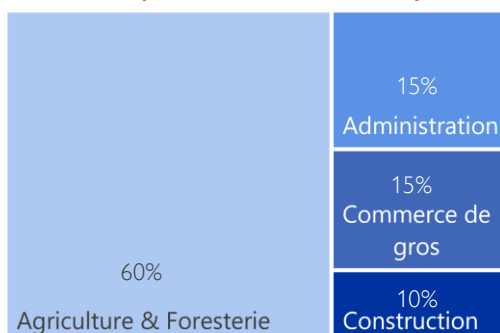
Principaux moyens de transport¹



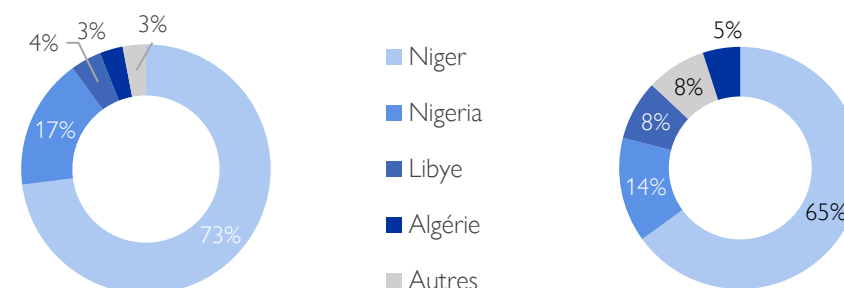
Situation professionnelle²



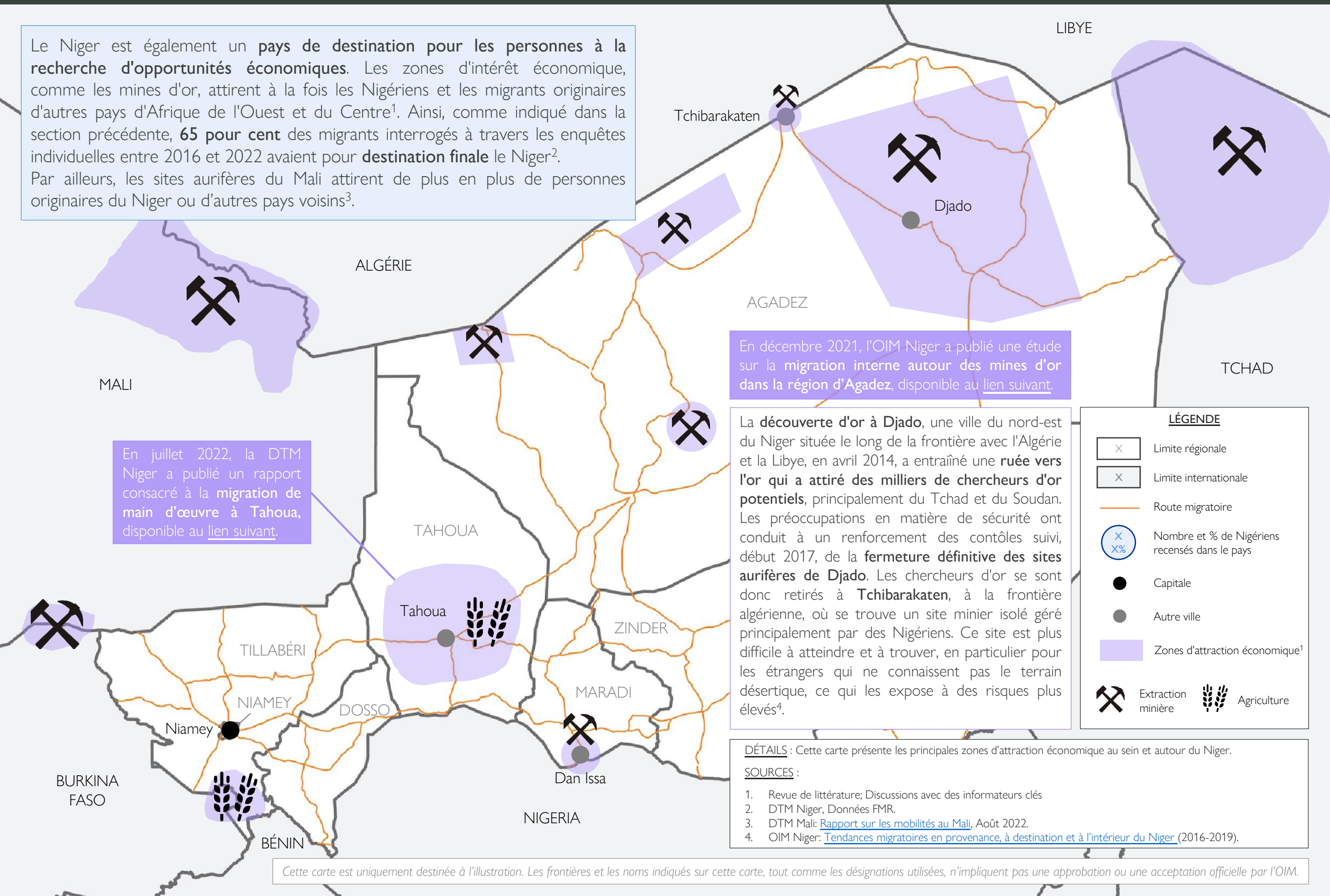
Principaux secteurs d'emploi²



Pays de départ et destinations envisagées¹



Le Niger est également un **pays de destination pour les personnes à la recherche d'opportunités économiques**. Les zones d'intérêt économique, comme les mines d'or, attirent à la fois les Nigériens et les migrants originaires d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre¹. Ainsi, comme indiqué dans la section précédente, **65 pour cent** des migrants interrogés à travers les enquêtes individuelles entre 2016 et 2022 avaient pour **destination finale** le Niger². Par ailleurs, les sites aurifères du Mali attirent de plus en plus de personnes originaires du Niger ou d'autres pays voisins³.



En juillet 2022, la DTM Niger a publié un rapport consacré à la **migration de main d'œuvre à Tahoua**, disponible au [lien suivant](#).

En décembre 2021, l'OIM Niger a publié une étude sur la **migration interne autour des mines d'or dans la région d'Agadez**, disponible au [lien suivant](#).

La **découverte d'or à Djado**, une ville du nord-est du Niger située le long de la frontière avec l'Algérie et la Libye, en avril 2014, a entraîné une **ruée vers l'or qui a attiré des milliers de chercheurs d'or potentiels**, principalement du Tchad et du Soudan. Les préoccupations en matière de sécurité ont conduit à un renforcement des contrôles suivi, début 2017, de la **fermeture définitive des sites aurifères de Djado**. Les chercheurs d'or se sont donc retirés à **Tchibarakaten**, à la frontière algérienne, où se trouve un site minier isolé géré principalement par des Nigériens. Ce site est plus difficile à atteindre et à trouver, en particulier pour les étrangers qui ne connaissent pas le terrain désertique, ce qui les expose à des risques plus élevés⁴.

LÉGENDE

- Limite régionale
- Limite internationale
- Route migratoire
- Nombre et % de Nigériens recensés dans le pays
- Capitale
- Autre ville
- Zones d'attraction économique¹
- Extraction minière
- Agriculture

DÉTAILS : Cette carte présente les principales zones d'attraction économique au sein et autour du Niger.

SOURCES :

1. Revue de littérature; Discussions avec des informateurs clés
2. DTM Niger, Données FMR.
3. DTM Mali: [Rapport sur les mobilités au Mali](#), Août 2022.
4. OIM Niger: [Tendances migratoires en provenance, à destination et à l'intérieur du Niger](#) (2016-2019).

Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

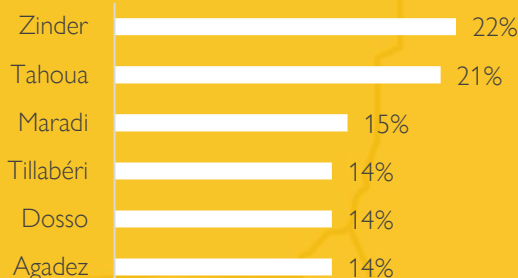
Au Niger, pays sahélien particulièrement **vulnérable au changement climatique**, la dégradation de l'environnement se manifeste aussi bien par des **catastrophes soudaines** (telles que les inondations, les vents violents et les feux de brousse) que par des **phénomènes à évolution plus lente** (notamment l'augmentation générale des températures, l'avancée du désert, ou encore les perturbations en saison des pluies).

C'est ainsi que le changement climatique affecte profondément les **moyens de subsistance** des populations – reposant largement sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'exploitation des ressources ligneuses – mais également les **dynamiques migratoires**; la mobilité (provisoire ou de longue durée) étant l'une des **stratégies d'adaptation principale** des populations face aux bouleversements environnementaux.

Étude nationale du nexus MECC* (2021)

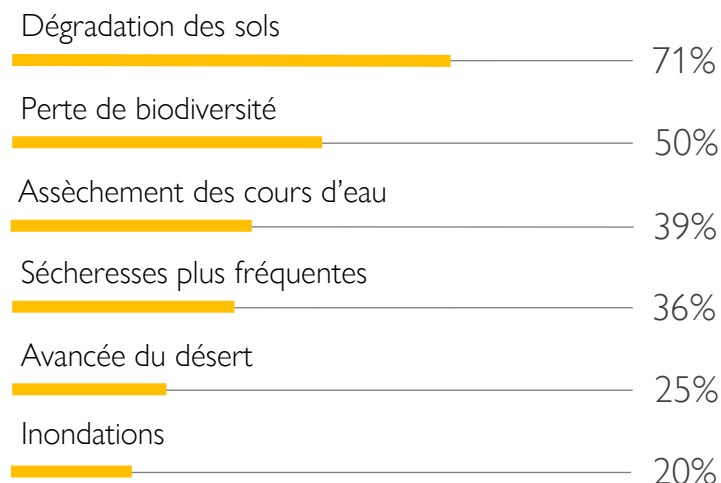
Enquête quantitative:

355 ménages ruraux:

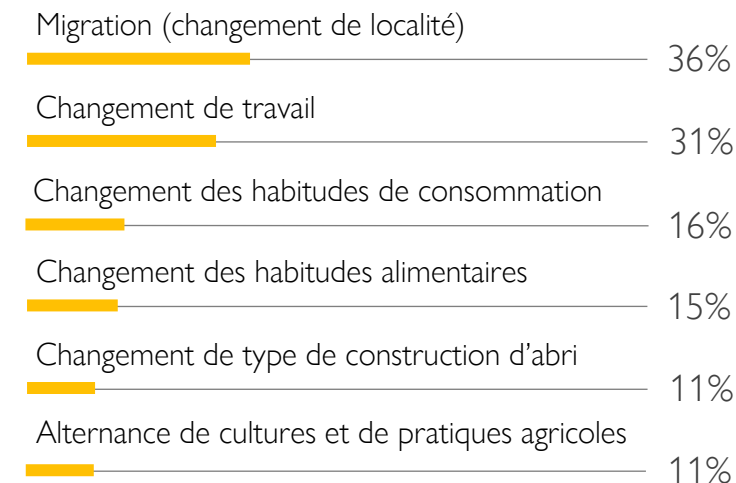


+ 147 migrants internes établis à Niamey

Changements environnementaux les plus marquants (Question à choix multiples)

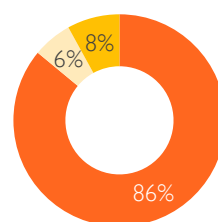


Principales pratiques d'adaptation mises en œuvre (Question à choix multiples)



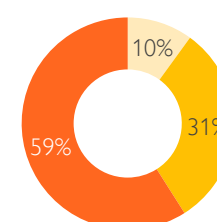
Caractéristiques de la mobilité des migrants internes établis à Niamey

Forme de mobilité



■ Rurale-Urbaine ■ Urbaine-Rurale ■ Transfrontalière

Durée de la migration

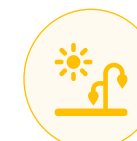


■ Définitive ■ Temporaire ■ Saisonnière

Impact de la migration



86%
Estiment que leur situation socioéconomique s'est améliorée



57%
Jugent que les conditions environnementales restent difficiles

SOURCE : OIM Niger, [Étude nationale sur le lien entre Migration, Environnement et Changement climatique au Niger](#), 2020.

*Migration, Environnement et Changement Climatique.

La **transhumance** est un type d'élevage par le biais duquel les éleveurs migrent de manière saisonnière avec leur bétail à la recherche de pâturages et d'eau pour leurs animaux. Le changement climatique, la dégradation environnementale, l'urbanisation, la privatisation des terres et les tensions communautaires ont un impact significatif sur les routes, les dynamiques et les calendriers de transhumance.

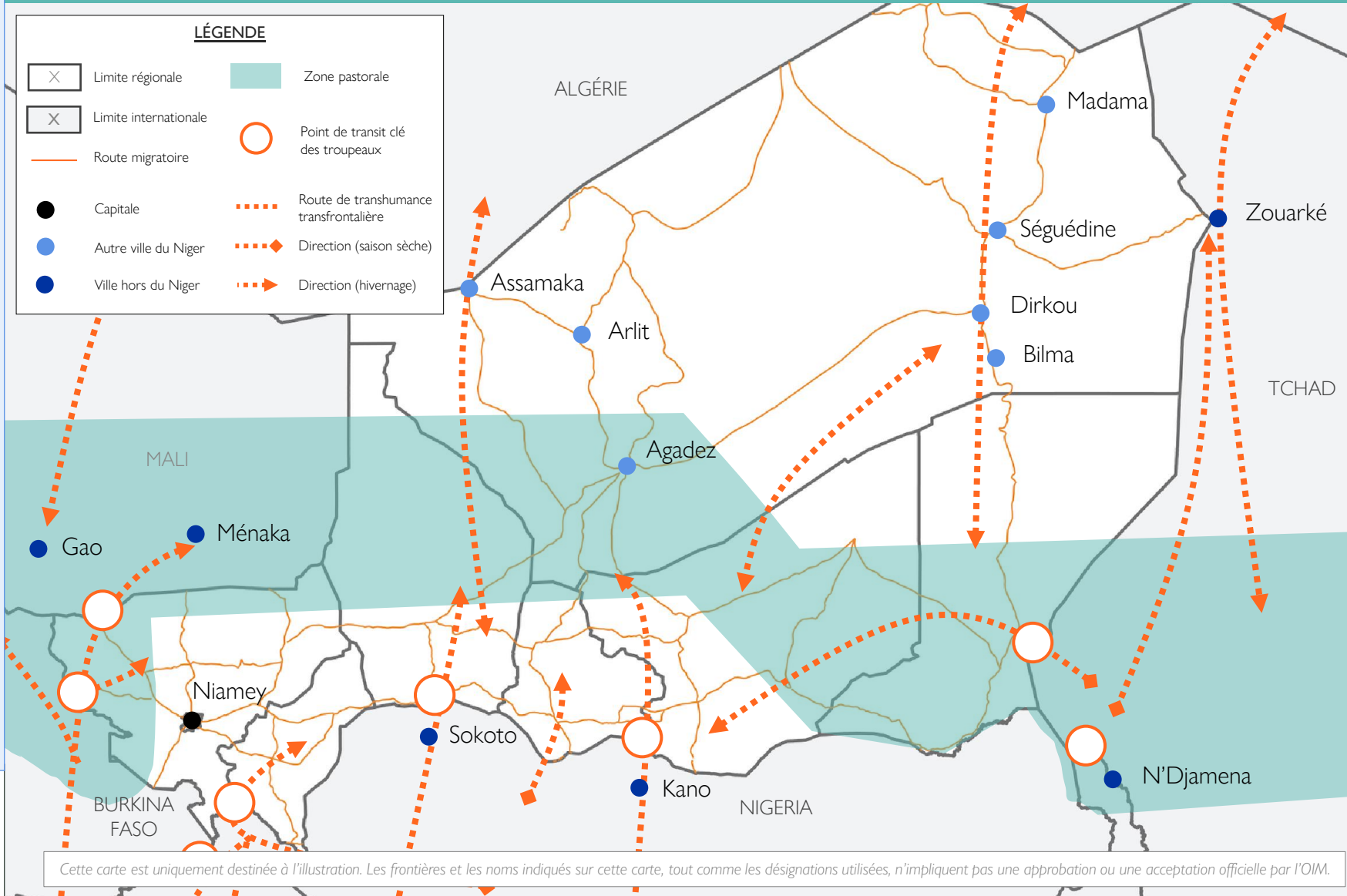
Afin de mieux comprendre les tendances des mouvements transhumants et l'impact sur les communautés transhumantes, l'OIM, a déployé l'**outil de suivi de la transhumance** (*Transhumance Tracking Tool, TTT*) avec le Réseau Bilital Maroobe (RBM) et ses antennes d'organisations d'éleveurs

Le TTT combine **trois composantes** : la cartographie, le comptage et l'alerte. Le système d'alerte a pour objectif de recenser les incidents liés à un **événement conflictuel (alerte événement)** ou à un **mouvement massif, précoce, tardif ou inattendu de bétail (alerte prévention)** qui pourrait provoquer un conflit. Ces alertes, une fois transmises aux différents acteurs, sont utilisées pour des actions de prévention ou de résolution de conflits.

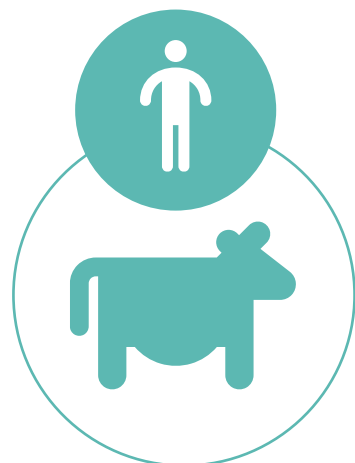
DÉTAILS : Cette carte présente les principaux couloirs de transhumance et points de transit clés au sein et autour du Niger.

SOURCE : DTM Niger, Données issues de l'outil TTT, Juin-Décembre 2022.

1. CARTOGRAPHIE



2. COMPTAGE



38 436
Éleveurs

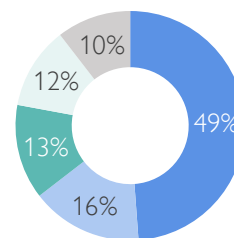
1 827 584
Animaux

3. ALERTES

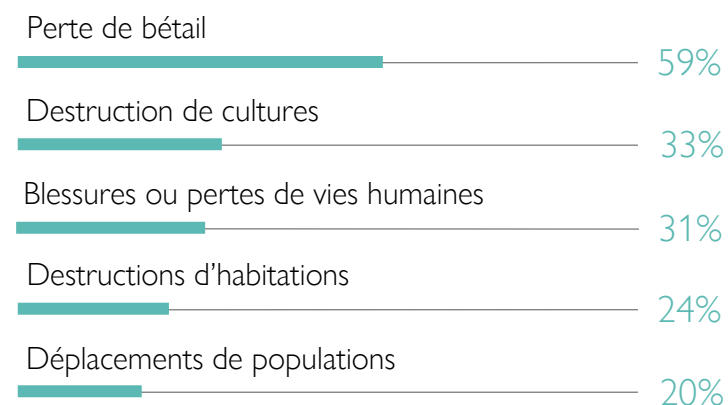
744
Alertes

572
Préventions

172
Événements



Principales conséquences des événements



787
Localités évaluées

4 régions
26 départements
56 communes

PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

396 789 Individus
78 751 Ménages

RETOURNÉS ANCIENNES PDI

100 030 Individus
16 869 Ménages

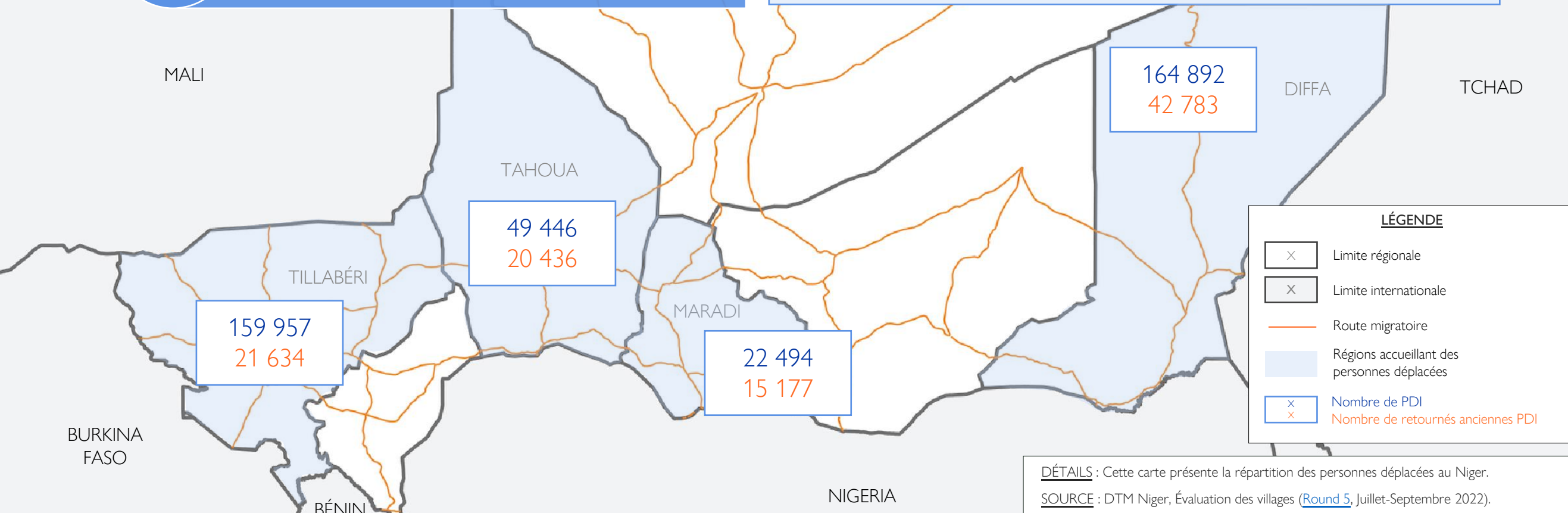
10 366
Ménages déplacés enquêtés

7 097 Ménages PDI
3 269 Ménages retournés

Depuis 2018, les régions de **Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri** sont témoins de mouvements importants de personnes déplacées internes (PDI) et retournées anciennement PDI, en lien avec les multiples crises sécuritaires touchant les pays voisins du Niger.

La DTM Niger a conduit des évaluations, avec la participation des autorités (Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, et Direction Régionale de l'État Civil des Migrations et des Réfugiés) au sein de tous les villages des régions affectées hébergeant des populations déplacées, afin de recueillir des **informations sur l'ampleur, l'évolution, les tendances des déplacements internes, l'accès aux services de base et les besoins humanitaires des populations affectées**, permettant ainsi au gouvernement du Niger et aux partenaires humanitaires d'apporter une réponse ciblée et adaptée.

Les évaluations DTM sont menées à travers des questionnaires destinés à des ménages déplacés. Cette section présente les résultats clés de la **cinquième ronde d'évaluations menée du 14 juillet au 9 septembre 2022**.



LÉGENDE

- × Limite régionale
- × Limite internationale
- Route migratoire
- Régions accueillant des personnes déplacées
- × Nombre de PDI
- × Nombre de retournés anciennes PDI

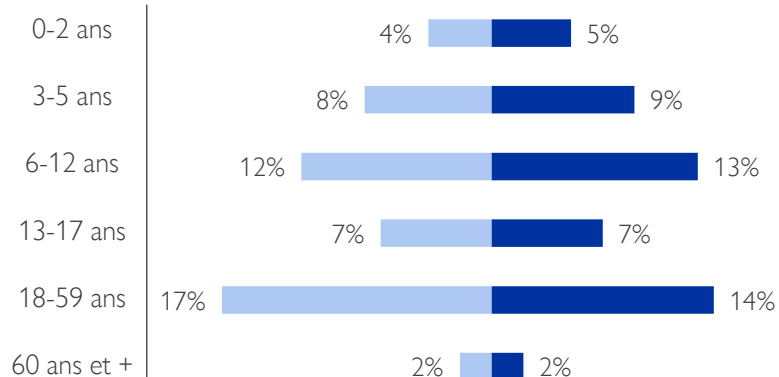
DÉTAILS : Cette carte présente la répartition des personnes déplacées au Niger.
SOURCE : DTM Niger, Évaluation des villages ([Round 5](#), Juillet-Septembre 2022).

Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Sexe et tranche d'âge (PDI et retournés)

Femmes · 50% 50% · Hommes

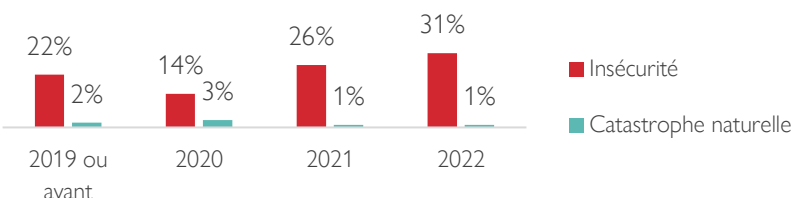


MOTIFS ET PÉRIODES DE DÉPLACEMENT

Motifs de déplacement

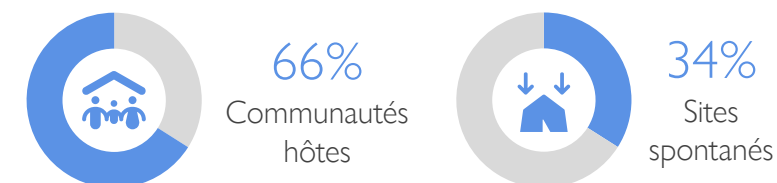


Période de déplacement, par motif (PDI)

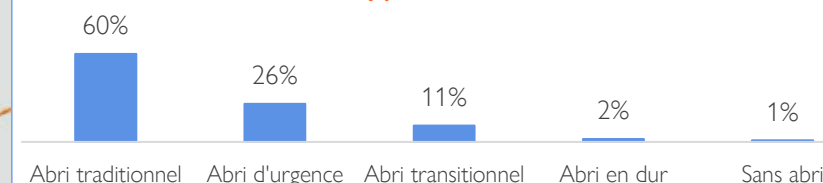


CONDITIONS DE VIE

Types d'hébergement

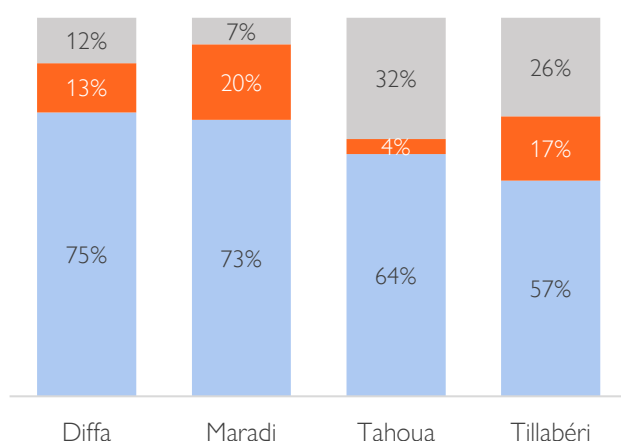


Types d'abris



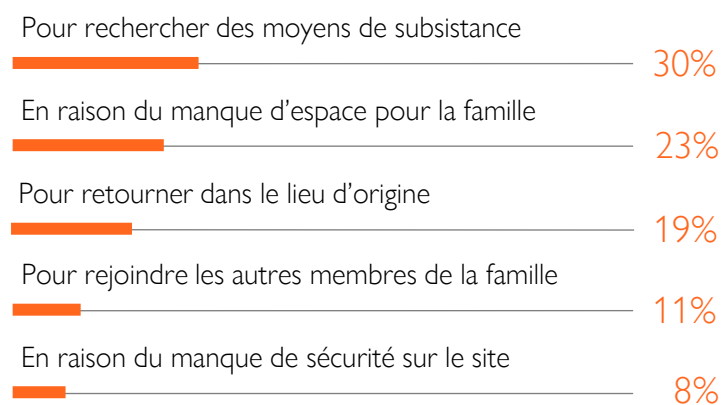
INTENTIONS DES MÉNAGES PDI

Intentions de retour des ménages PDI par région



■ Rester sur le lieu de déplacement ■ Quitter le lieu de déplacement ■ Pas de plan pour l'instant

Principales raisons évoquées par les ménages souhaitant quitter leur lieu de déplacement



BESOINS HUMANITAIRES

Besoins les plus urgents rapportés par les PDI et retournés



Nourriture
82%

Autres
18%

| | |
|------------------------|----|
| Argent liquide | 5% |
| Abri | 4% |
| Eau potable | 3% |
| Protection/Sécurité | 2% |
| Biens non alimentaires | 1% |
| Santé | 1% |
| Travail | 1% |
| Autre | 1% |

SOURCE : DTM Niger, Évaluation des villages (Round 5, Juillet-Septembre 2022).



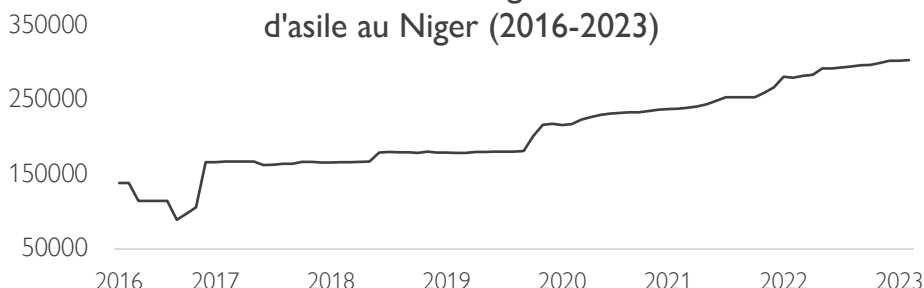
255 526 Réfugiés

47 293 Demandeurs d'asile



37 606 Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR (hors PDI*)

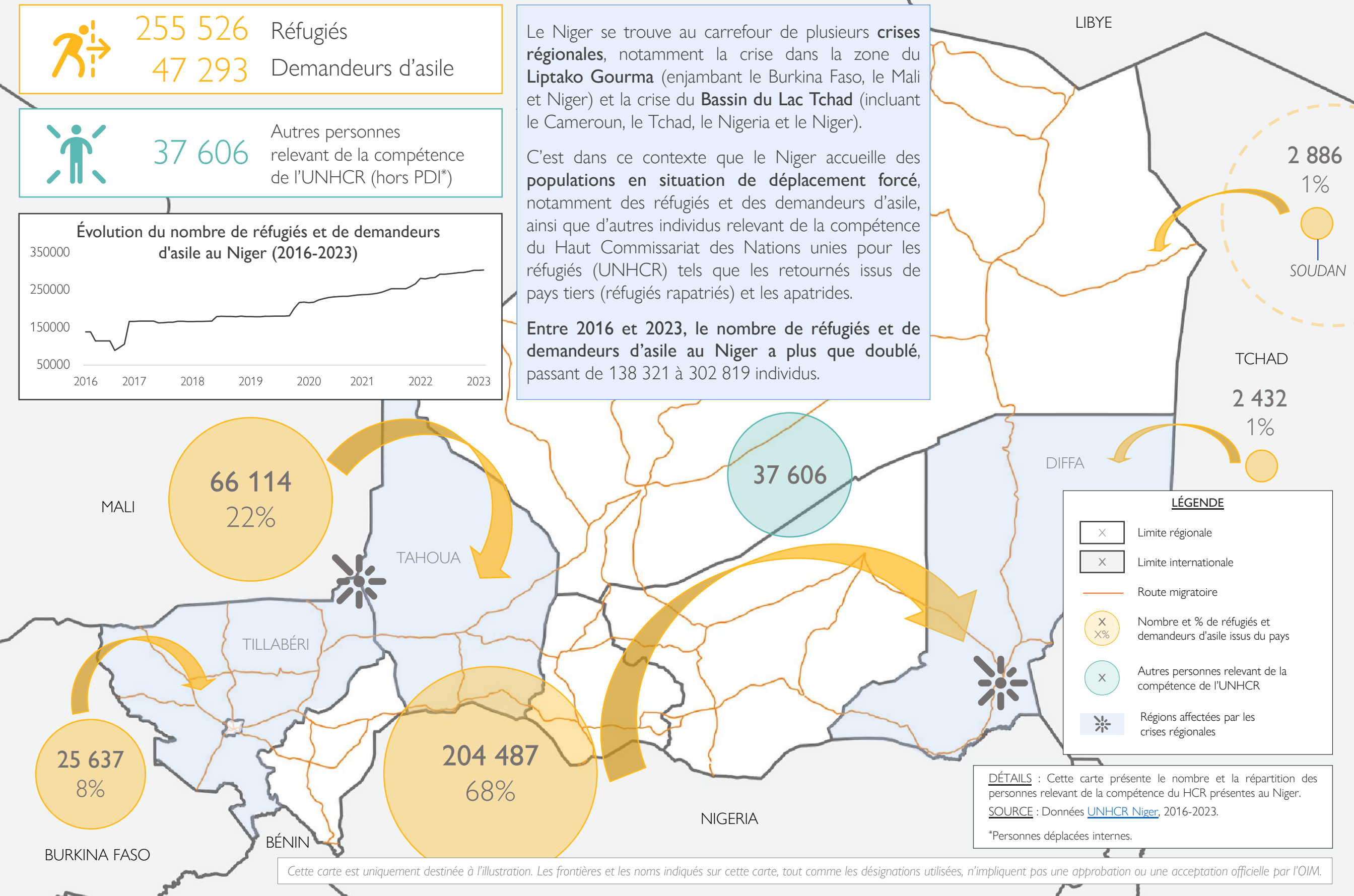
Évolution du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile au Niger (2016-2023)



Le Niger se trouve au carrefour de plusieurs **crises régionales**, notamment la crise dans la zone du **Liptako Gourma** (enjambant le Burkina Faso, le Mali et Niger) et la crise du **Bassin du Lac Tchad** (incluant le Cameroun, le Tchad, le Nigeria et le Niger).

C'est dans ce contexte que le Niger accueille des **populations en situation de déplacement forcé**, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que d'autres individus relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) tels que les retournés issus de pays tiers (réfugiés rapatriés) et les apatrides.

Entre 2016 et 2023, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile au Niger a plus que doublé, passant de 138 321 à 302 819 individus.



LÉGENDE

- × Limite régionale
- × Limite internationale
- Route migratoire
- ×/×% Nombre et % de réfugiés et demandeurs d'asile issus du pays
- × Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR
- * Régions affectées par les crises régionales

DÉTAILS : Cette carte présente le nombre et la répartition des personnes relevant de la compétence du HCR présentes au Niger.
SOURCE : Données [UNHCR Niger](#), 2016-2023.
 *Personnes déplacées internes.

Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

L'indice de stabilité (IS) a été lancé par l'OIM afin d'évaluer la stabilité des zones accueillant des rapatriés ou des populations déplacées. Celui-ci cherche à comprendre les facteurs qui influencent la stabilité d'un lieu, ce qui peut informer les interventions programmatiques prioritaires le long du lien entre l'humanitaire, la paix et le développement, afin de renforcer la résilience et la stabilité et de prévenir de futurs déplacements forcés.

Cette section présente les résultats des derniers cycles de l'indice de stabilité réalisés en août 2022 dans les régions affectées par les crises régionales du Liptako Gourma (**Tahoua** et **Tillabéri**)¹ et du Bassin du Lac Tchad (**Diffa**)².

MÉTHODOLOGIE DE L'INDICE DE STABILITÉ

3 thèmes

Sûreté et sécurité

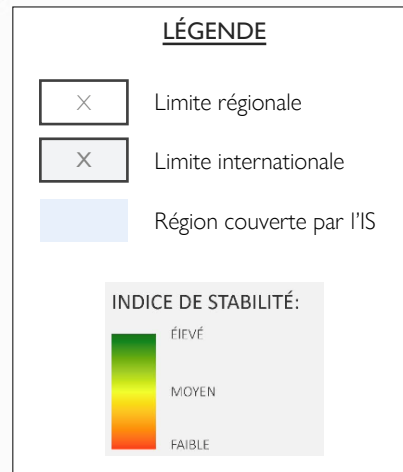
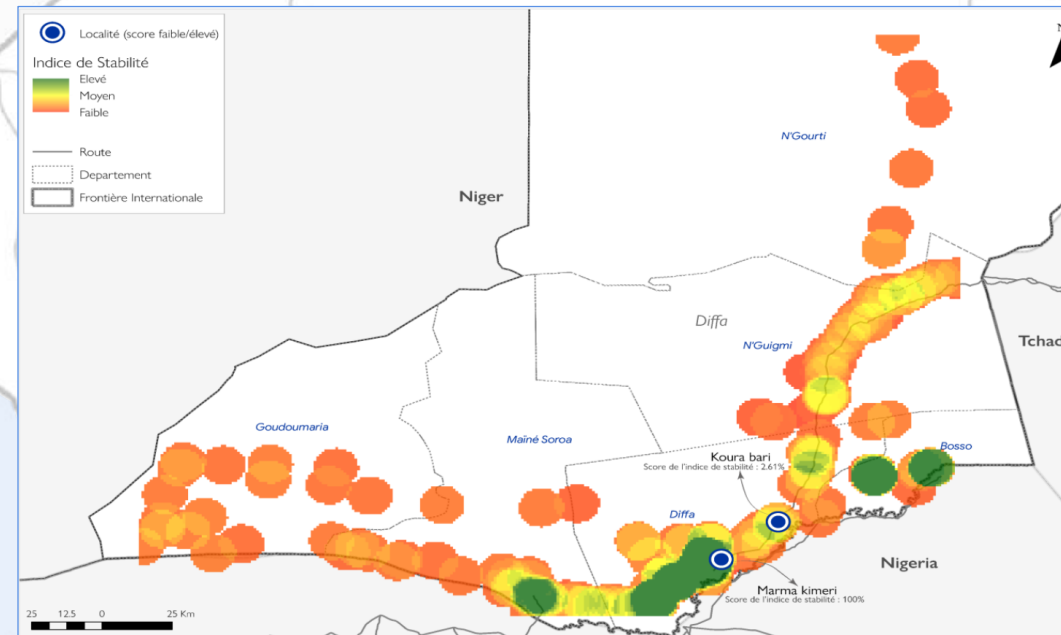
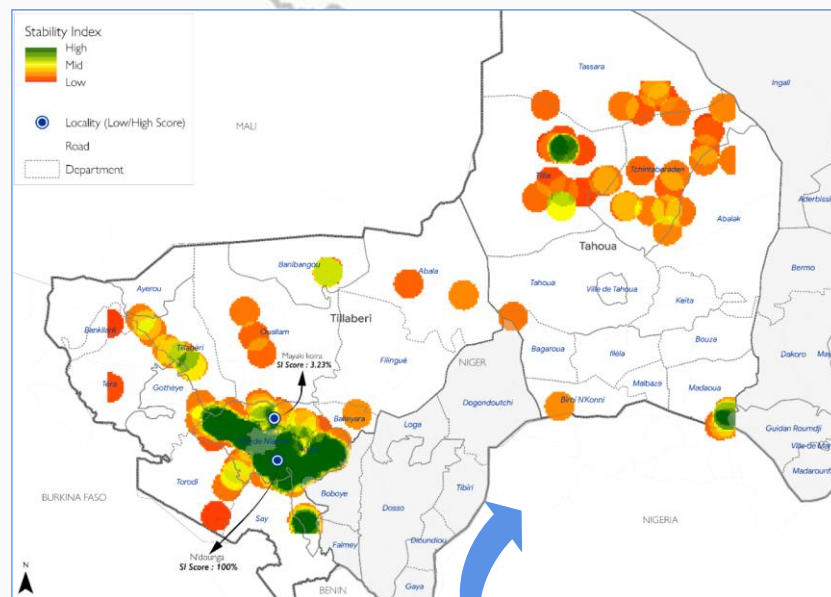
Moyens de subsistance et services de base

Cohésion sociale

35

Indicateurs clés

Score de stabilité (par localité)



DÉTAILS : Cette carte présente les scores de l'indice de stabilité au sein des localités évaluées par l'OIM au Niger.

SOURCE : OIM Niger: Rapports sur l'Indice de Stabilité, Août 2022 (1) (2)

Le **Projet Migrants Disparus** enregistre des incidents au cours desquels des personnes sont décédées au cours du processus de migration vers une destination internationale, quel que soit leur statut juridique.

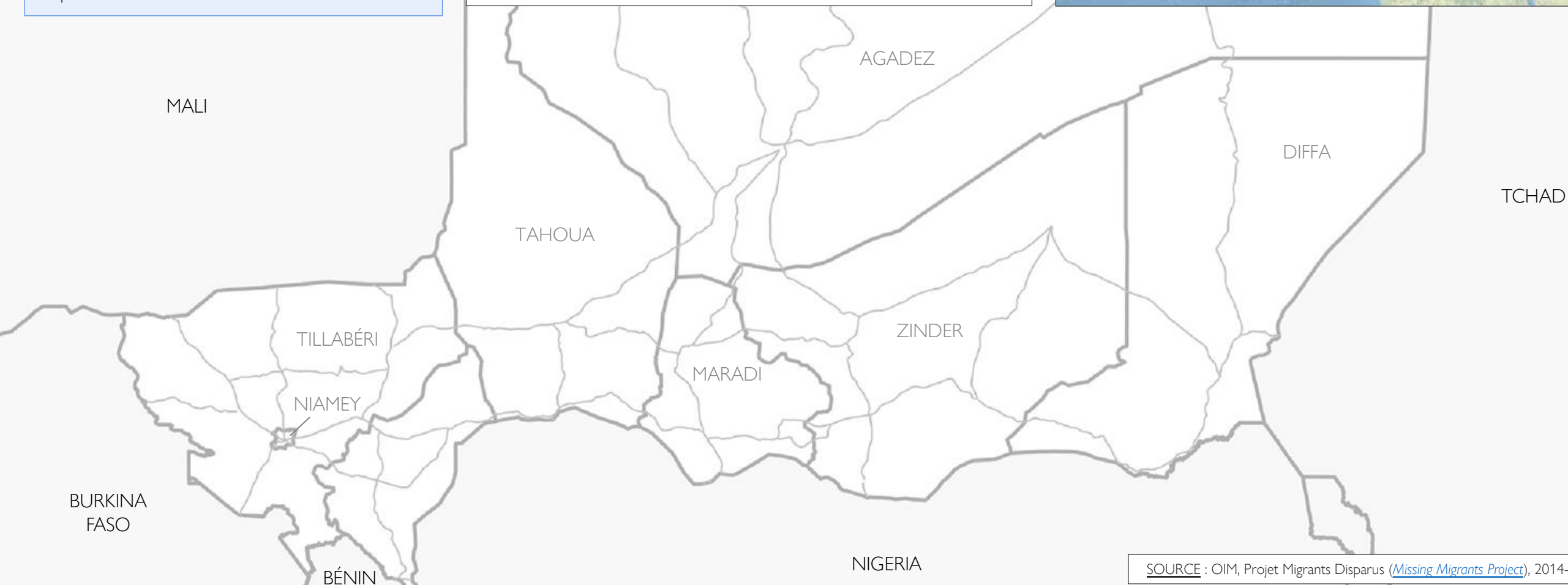
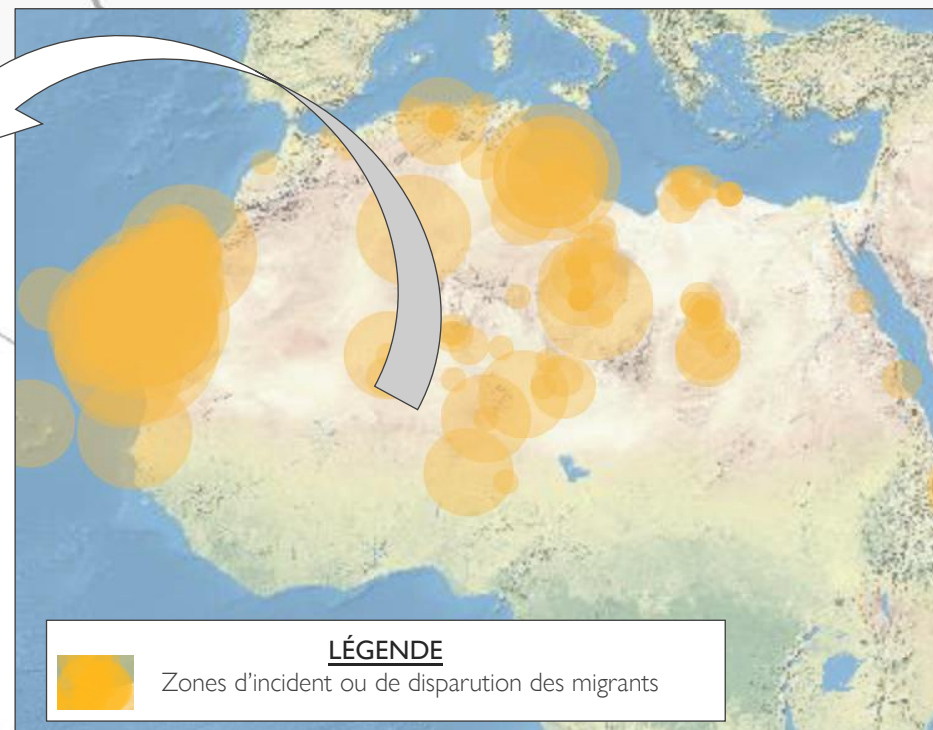
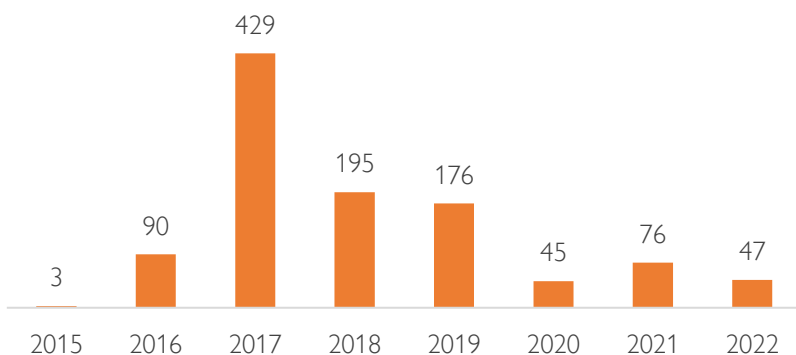
Entre 2015 et 2022, il est estimé que **1 061 personnes sont décédées ou disparues le long des routes migratoires transitant par le Niger**, au cours de ce que l'on appelle la « **traversée du désert du Sahara** ». Cependant, de nombreux experts estiment que ces données sont sous-estimées par rapport au nombre réel de décès et de disparitions dans le Sahara.



1 061

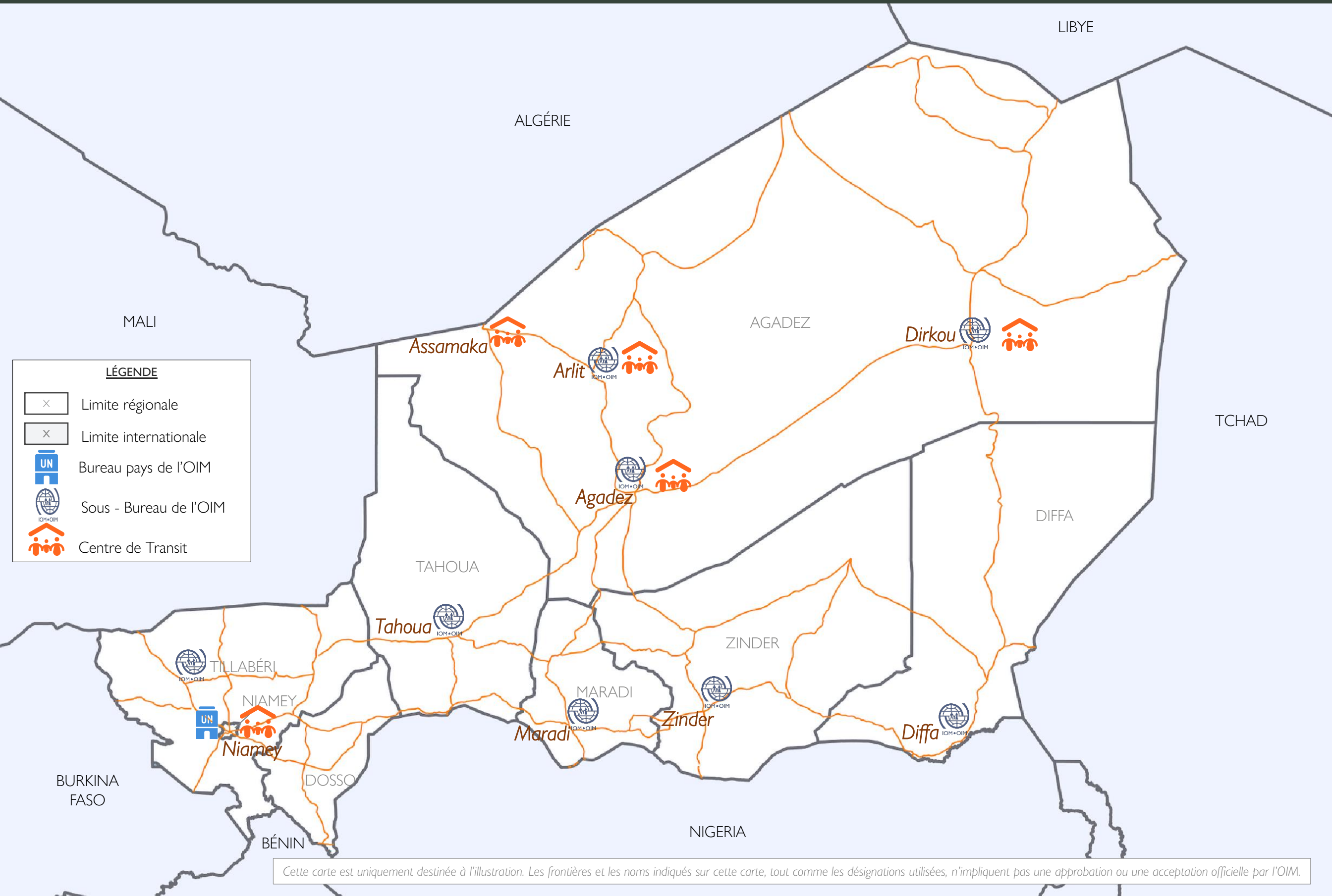
Migrants décédés ou disparus au Niger

Nombre de migrants décédés/disparus enregistrés, par an



SOURCE : OIM, Projet Migrants Disparus ([Missing Migrants Project](#)), 2014-2022.

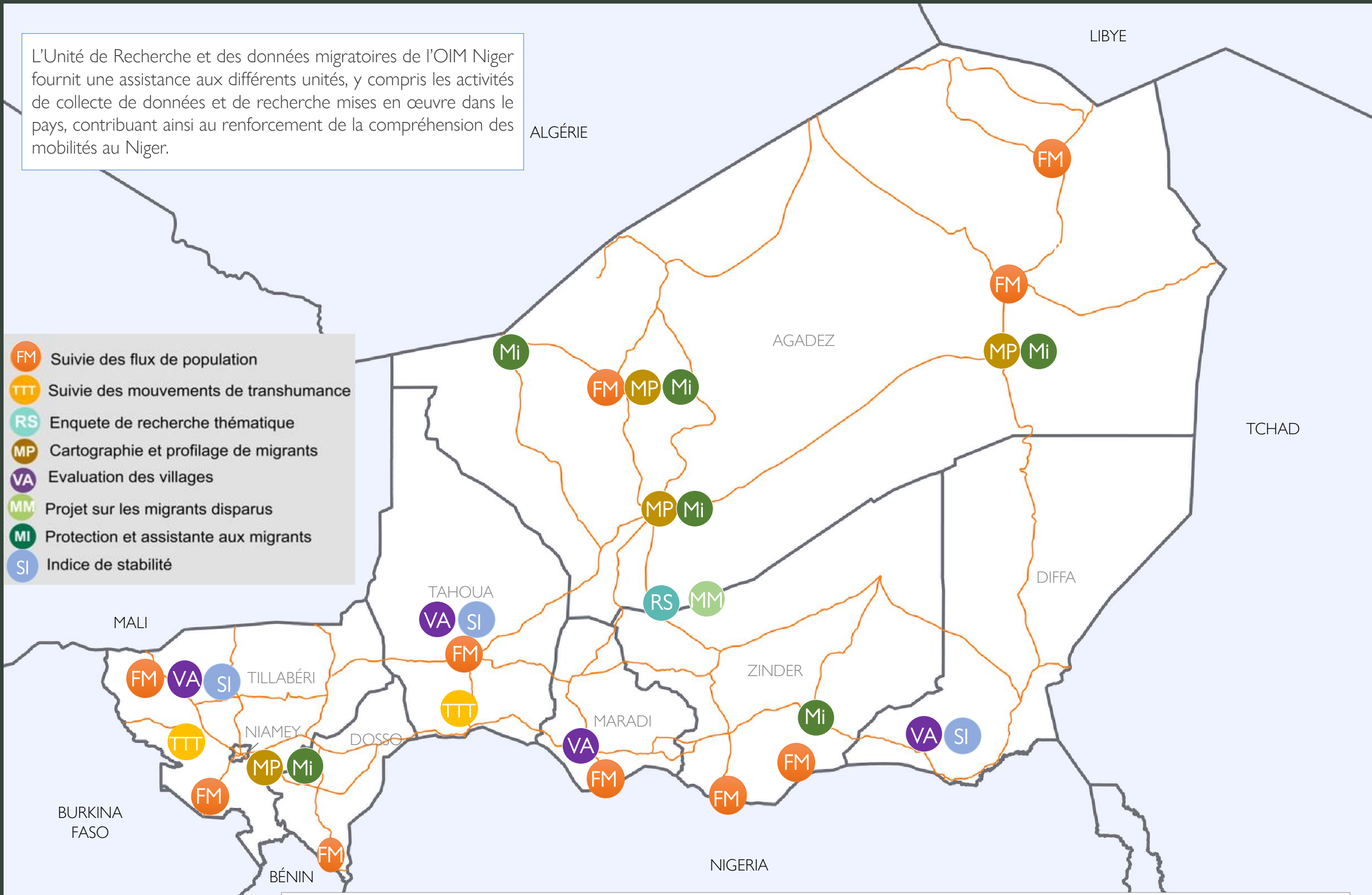
Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.



Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

L'Unité de Recherche et des données migratoires de l'OIM Niger fournit une assistance aux différents unités, y compris les activités de collecte de données et de recherche mises en œuvre dans le pays, contribuant ainsi au renforcement de la compréhension des mobilités au Niger.

- FM Suivre des flux de population
- TTT Suivre des mouvements de transhumance
- RS Enquête de recherche thématique
- MP Cartographie et profilage de migrants
- VA Evaluation des villages
- MM Projet sur les migrants disparus
- MI Protection et assistance aux migrants
- SI Indice de stabilité



Cette carte est uniquement destinée à l'illustration. Les frontières et les noms indiqués sur cette carte, tout comme les désignations utilisées, n'impliquent pas une approbation ou une acceptation officielle par l'OIM.

Cette section comprend des informations sur les méthodologies des sources de données présentées dans le rapport.

DONNÉES CONCERNANT LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSISTANCE AU RETOUR VOLONTAIRE ET RETOUR HUMANITAIRE

Les informations sur les régions d'origine des migrants sont tirées d'entretiens conduits en Libye et au Niger entre 2017 et juin 2022 avec les migrants bénéficiaires de l'assistance au retour volontaire et retour humanitaire fournie par l'OIM.

SUIVI DES FLUX DE POPULATIONS (DTM)

Le Suivi des flux implique la collecte de données sur le nombre, les profils et caractéristiques, parcours et destinations, expérience migratoire et besoins de voyageurs traversant des points de transit clés, les Points de suivi des flux (FMP). Ces derniers sont choisis suite à l'identification de zones à forte mobilité lors d'exercices de cartographies participatives. Ces exercices servent également à définir la localisation précise où des FMP seront mis en place.

Les données sont recueillies au travers de deux outils : l'enregistrement des flux (FMR) et les enquêtes individuelles (FMS). Le FMR comprend l'observation directe et des entretiens avec des informateurs clés (agents postés aux frontières, chauffeurs de bus, etc.), conduits de manière quotidienne, pour faire une estimation du nombre de voyageurs traversant un FMP et identifier le profil et la provenance et le destination des flux. Le FMS est une enquête individuelle conduite avec un échantillon aléatoire de voyageurs servant à recueillir des informations sur les profils (âge, sexe, niveau d'éducation, statut d'emploi, motifs de migration),

parcours, expériences migratoires et besoins et vulnérabilités des migrants.

Les données recueillies à travers le Suivi des flux présentent certaines limites : les informations sont collectées à un nombre limité de lieux, dans un nombre restreint de pays, et durant un temps limité ; en conséquence, elles ne peuvent être généralisées et n'offrent qu'une image incomplète des flux et tendances migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles doivent être comprises comme un aperçu des mobilités aux localités couvertes. Néanmoins, les données offrent une idée des tendances et schémas migratoires dans la région.

SUIVI DES DÉPLACEMENTS (DTM)

Le Suivi des déplacements a pour but d'identifier le nombre de personnes déplacées internes et de retournés déplacés par une crise, ainsi que leur localisation, facteurs de déplacement, périodes de déplacement, conditions, accès aux services et besoins multisectoriels. Les données sont recueillies au travers d'entretiens avec des informateurs clés ayant une connaissance approfondie des déplacements, et d'observation directes dans les sites de déplacement.

Le Suivi des déplacements est conduit de manière régulière, permettant ainsi d'identifier les dynamiques et tendances de déplacement dans un contexte donné. L'outil permet de couvrir une vaste zone géographique, capturant ainsi la totalité des populations déplacées par une crise.

Néanmoins, les données présentent des limites : les chiffres fournis ne sont que des estimations, car collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés.

SUIVI DES MOUVEMENTS DE TRANSHUMANCE (DTM)

L'OIM, à travers sa méthodologie DTM, a développé l'outil de Suivi des mouvements de transhumance (TTT), qui recueille des informations sur les flux et profils de transhumance en Afrique de l'Ouest et du Centre, dans le but de mieux comprendre les schémas de transhumance dans la région, ainsi que l'évolution de ceux-ci. Le TTT est mis en œuvre en étroite collaboration avec le Réseau Bilital Maroobé (RBM), un réseau régional d'association d'éleveurs.

Le TTT comprend trois outils : la Cartographie, mise en œuvre à travers des exercices de cartographie participative, trace les couloirs officiels et non officiels de transhumance dans un pays, et identifie les principales infrastructures de transhumance le long des routes de transhumance; le Suivi des flux ou Comptage compte le nombre et identifie les profils, provenances et destinations d'éleveurs et de leur bétail traversant des points de transit clés des flux de transhumance. Le Comptage est mis en œuvre de manière constante afin de comprendre les dynamiques et tendances de flux dans le temps ; l'outil d'Alerte est mis en œuvre dans des zones préalablement identifiées, où des points focaux alertent sur des événements liés à la transhumance (conflits agropastoraux, catastrophes naturelles, maladies) ou sur des mouvements de masse ou inattendus de troupeaux risquant d'aboutir à des conflits. Ces informations sont relayées aux autorités compétentes et communautés locales afin de prévenir ou de résoudre l'évènement identifié.

PROJET SUR LES MIGRANTS DISPARUS (GMDAC)

Le Projet sur les migrants disparus (MMP) compte le nombre de migrants décédés ou disparus au cours de leur trajet, quel que soit leur statut. Le MMP ne comptabilise que les décès et disparitions de migrants dans un pays autre que leur pays de résidence habituelle.

Le MMP compile les informations de diverses sources y compris les données officielles des gouvernements garde-côtes ou de médecins légistes; des articles de médias; des rapports d'ONG; et des entretiens avec des migrants. Pour les décès en Méditerranée, les données sont fournies par les autorités nationales avec les équipes de l'OIM, qui les partagent avec l'équipe MMP. Les données comprennent également les informations de l'OIM et d'autres organisations qui assistent les survivants lors de leur arrivée en Italie, Espagne ou Grèce. L'OIM et le HCR coordonnent régulièrement pour valider les données sur les migrants disparus en Méditerranée.

INDICE DE STABILITÉ

DESCRIPTION : L'Indice de stabilité combine 35 indicateurs clés de stabilité pour estimer un seul score de stabilité pour chaque localité étudiée. Prises dans leur ensemble, mettent en évidence les domaines propices à des solutions durables pour les déplacements internes.

Ces indicateurs portent sur trois thèmes clés essentiels à la stabilité : la sûreté et la sécurité, les moyens de subsistance et les services de base, et la cohésion sociale. Les indicateurs pour chacun de ces thèmes sont regroupés pour créer des sous scores afin de faciliter la comparaison des localités par thème.

En parallèle, trois « questions d'ancrage » sur la perception de la stabilité dans la communauté (sentiment de stabilité, intentions futures de la communauté, tendances de la situation) sont utilisées pour valider la relation entre le score de stabilité et le sentiment de la communauté.

L'indice de stabilité utilise l'analyse en composantes principales pour évaluer l'impact de chaque indicateur sur la variabilité des données. La collecte se fait à partir des informateurs clé.

SOURCES EXTERNES

UNDESA : Le département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) fait une mise à jour régulière des stocks de migrants. Toutefois, les données de UNDESA ne reflètent pas nécessairement les stocks totaux de migrants et sont susceptibles de sous-estimer le nombre de migrants présents dans les pays.

UNHCR: Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) collecte des statistiques sur les populations contraintes de fuir et relevant de sa compétence. Les informations recueillies sont notamment liées aux pays d'asile, aux pays d'origine et aux caractéristiques démographiques des réfugiés, demandeurs d'asile, réfugiés rapatriés, déplacés internes et apatrides.

Demandeur d'asile: Personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement.

Déplacement forcé: (...) En un sens plus général, transfert forcé, individuel ou collectif, de personnes en dehors de leur pays ou de leur communauté, notamment en raison d'un conflit armé, de troubles intérieurs, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

Personnes déplacées internes (PDI): « Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat ».

Migrant: Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

Refoulement: Acte par lequel un Etat s'oppose à l'entrée d'un étranger sur son territoire et le renvoie vers le pays d'où il vient. Par extension, acte par lequel un Etat éloigne de son territoire un étranger en situation irrégulière. En ce sens, le refoulement comprend toute action coercitive ayant pour résultat de renvoyer un individu vers un autre Etat, que ce soit par expulsion, rejet à la frontière, interception extraterritoriale, etc.

Réfugié: Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1er a, § 2).

Retour: Au sens général, processus consistant à revenir au point de départ. Le mouvement de retour peut être réalisé soit au sein du territoire d'un Etat donné (par exemple personnes déplacées à l'intérieur de leur pays), soit entre le pays d'accueil et le pays d'origine (par exemple migrants économiques, réfugiés). La notion de retour peut être divisée en sous-catégories, en fonction des modalités du retour (retour volontaire, retour forcé, retour assisté, retour spontané, etc.).

Réunification familiale: Ce programme vise à réunir des réfugiés qui sont dans un pays, avec leur famille installée dans d'autres pays. Avant de commencer la procédure de réunification, un test ADN est effectué pour formellement établir le lien familial.

Réinstallation: Il s'agit d'un processus consistant à transférer des réfugiés se trouvant dans un pays vers un autre pays d'accueil. L'OIM travaille en partenariat avec le HCR dans ce cadre.

Traite des personnes: Recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Source : Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ((adopté le 15 novembre 2000, entré en vigueur le 25 décembre 2003), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2237, p. 319), art. 3 a).



LA RÉDACTION DE CE RAPPORT A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU GÉNÉREUX SOUTIEN DE :



**AMBASSADE ROYALE
DU DANEMARK**
Danida

OIM Niger

Contact: Unité Données & Recherche – NigerDataResearch@iom.int et dtmniger@iom.int.

Sites web: <https://dtm.iom.int/niger> ou <https://displacement.iom.int/niger>

Avenue Maurice Delens
Rue Yn-26, Porte 278, Yantala Haut,
BP: 10260, Niamey Niger